

Dr Gilles A. Léchet – Compas/Neuchâtel
Prof. Nils Soguel – Idheap/Lausanne

**Rapprochement entre les communes de
Belprahon, Corcelles (BE), Crémines, Eschert,
Grandval, Perrefitte, Roches (BE), Schelten et
Seehof**

Enquête auprès de la population

Rapport élaboré à l'intention du Comité de pilotage
chargé d'étudier l'opportunité d'un rapprochement entre
les communes de Belprahon, Corcelles (BE), Crémines,
Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches (BE), Schelten et
Seehof

Rapport BE-MGV-EP, Janvier 2008

Table des matières

1 INTRODUCTION	4
2 DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RAPPROCHEMENT	8
3 TAUX DE REPONSE ET REPRESENTATIVITE	11
4 RESULTATS DE L'ENQUETE	17
4.1 Prestations communales et collaborations intercommunales	17
4.2 Attitude face à un renforcement de la collaboration	21
4.3 Effets positifs et négatifs attendus suite à un rapprochement	29
4.4 Analyse des facteurs explicatifs de l'attitude face à un rapprochement entre communes	31
5 RECOMMANDATION	36
6 ANNEXES	39
6.1 Protocole et structure du questionnaire	39
6.2 Appréciation de la qualité des prestations	42
6.3 Périmètre de la collaboration	45
6.4 Effets attendus d'un rapprochement intercommunal	49
6.5 Variables sociodémographiques – échantillons et populations	54

Condensé

Contexte. Les communes de la région de Moutier partagent, pour la plupart d'entre elles, un **destin commun**. Il suffit pour s'en convaincre de penser à leur situation démographique et économique ou encore à leur position géographique proche du pôle régional constitué par la Commune de Moutier. Elles se retrouvent par ailleurs, notamment en raison de leur petite taille, autour de **préoccupations communes** quant au fonctionnement de leurs administrations respectives (qualité et coût des prestations) et **collaborent dans la fourniture de nombreuses prestations communales**. Dans ce contexte s'est constitué un **Comité de pilotage**, issu du Conseil intercommunal du Grand Val, ayant pour mission d'étudier la possibilité d'un rapprochement des communes de la région de Moutier pouvant aller jusqu'à une fusion.

Objectif. Partant du contexte ci-dessus, le dit Comité de pilotage a lancé une enquête auprès de la population des neuf communes de la région de Moutier (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches, Schelten et Seehof). Cette enquête a pour objectif **d'apprécier l'opportunité d'initier un processus de rapprochement intercommunal**. Il s'agit concrètement déterminer (1) si la population des dites communes est **ouverte à un rapprochement intercommunal**, (2) le cas échéant quelles sont les **formes de collaboration envisageables** (fusion, collaborations ponctuelles, collaborations étendues) et (3) quelles sont les **communes qui devraient participer au processus** (neuf communes précitées, Moutier, autres communes).

Démarche. Pour répondre à ces questions, une enquête par questionnaire a été réalisée entre octobre et novembre 2007 auprès de la population des neuf communes. Précisons bien qu'il s'agit d'une enquête exhaustive (cf. recensement !)... et non d'une enquête par sondage.

Résultats. La dite enquête a bénéficié d'un taux de participation de 43.2%, soit un *maxima* de 60.7% à Schelten... et un *minima* de 34.7% à Roches. Ces taux de participation sont très élevés (taux habituel de 10-15% pour ce genre d'enquêtes) et démontrent un intérêt populaire certain quant à la problématique proposée.

La **grande majorité des personnes ayant répondu à l'enquête sont favorables à un renforcement de la collaboration** entre les communes de la région de Moutier, ceci dans huit des neuf communes sous revue. Les pourcentages d'avis favorables vont de **64.7% pour Schelten à 87.6% pour Grandval**, alors que les répondants de Seehof sont contre un tel renforcement, ceci à 52.6%. En cas de renforcement de la collaboration avec la **Commune de Moutier, la fusion** est l'alternative qui recueille le score le plus élevé dans les communes de **Roches, Grandval, Perrefitte, Corcelles et Belprahon**. Les communes de Seehof, Eschert et Crémines penchent plutôt en faveur de collaborations ponctuelles

alors que la Commune de Schelten privilégie les collaborations étendues. En cas de renforcement de la collaboration entre les **autres communes de la région de Moutier, la fusion** est l'alternative qui recueille le score le plus élevé dans les communes de **Grandval, Corcelles, Roches, Crémines, Belprahon, Eschert et Perrefitte**. La Commune de Seehof penche une nouvelle fois plutôt en faveur de collaborations ponctuelles et la Commune de Schelten privilégie les collaborations étendues.

Les attentes envers un rapprochement intercommunal se concentrent essentiellement autour d'une **amélioration de la qualité des prestations communales, du développement de la commune, du renforcement de la vie associative et des sociétés locales... et de la diminution des impôts et des taxes** (cf. coût des prestations). Les quelques craintes se situent pour leur part plutôt au niveau de **l'identification des citoyens à leur commune**.

Recommandations. Les résultats de l'enquête auprès de la population permettent d'aboutir aux recommandations suivantes :

- Effectuer une **enquête auprès de la population de la Commune de Moutier** afin de sonder sa volonté à se rapprocher ou non avec les autres communes de la région ;
- Suite à cette enquête et à ses résultats, entrer dans la **phase stratégique** (définition de la forme idéale du rapprochement, des lignes de forces du dit rapprochement et du périmètre définitif) ;
- Considérer dans cette phase stratégique **l'ensemble des formes de rapprochement intercommunal**. Aucune forme de rapprochement n'est à exclure a priori ;
- Réaliser cette phase stratégique avec les **neuf communes ayant participé à l'étude préliminaire** (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches) ainsi qu'avec, le cas échéant (cf. enquête ci-dessus) la Commune de Moutier. Le moindre empressement des deux communes germanophones, en particulier de la Commune de Seehof, mérite à notre sens d'être confirmé en termes stratégiques.

Deux décisions doivent donc être prises avant d'entreprendre la phase suivante du processus de rapprochement : (1) Décider d'intégrer ou non la Commune de Moutier au projet et, le cas échéant, réaliser une enquête auprès de la population de cette commune ; et (2) Décider d'inclure ou non les communes de Schelten et de Seehof du périmètre du projet.

1

Introduction

Termes de référence. Le présent rapport est remis en janvier 2008 au **Comité de pilotage chargé d'étudier l'opportunité d'un rapprochement entre les communes de Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches, Schelten et Seehof**. Il a été préparé par Dr Gilles A. Léchoy – directeur du cabinet de conseil **Compas Management Services Sàrl**¹ à Neuchâtel et par Prof. Nils Soguel – professeur à **l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP)**² à Lausanne³.

Contexte. Les **communes membres du Conseil Intercommunal du Grand Val** comptent 2'692 habitants⁴ répartis sur une superficie de 66.5 km² (Canton de Berne, 2006). Elles sont toutes francophones, à l'exception des communes germanophones de Schelten (La Scheulte) et de Seehof (Elay). La **Commune de Moutier** compte pour sa part 7'566 habitants pour une superficie de 19.6 km² (Canton de Berne, 2006). Ces communes sont situées dans la partie nord-est du Canton de Berne. Elles appartiennent toutes au District de Moutier.

¹ Compas Management Services Sàrl, Case postale 2029, CH-2001 Neuchâtel, tél. 032.730.16.00, gilles.lechoy@compas-management.ch

² IDHEAP, Maladière 21, CH-1022 Chavannes/Lausanne, tél. 021.557.40.50, nils.soguel@idheap.unil.ch

³ Les personnes susmentionnées remercient Messieurs Lionel Conus (Compas) et Florian Chatagny (IDHEAP) pour leur précieuse collaboration. Ils remercient également l'équipe chargée de la saisie des questionnaires, soit Madame Sonia Page et Monsieur Dan Spahr.

⁴ Communes de Belprahon (327 hab.), Corcelles/BE (230 hab.), Crémines (545 hab.), Eschert (373 hab.), Grandval (346 hab.), Perrefitte (503 hab.), Roches/BE (235 hab.), Schelten (51 hab.) et Seehof (82 hab.).

Globalement, le contexte dans lequel elles s'insèrent se caractérise par les points suivants⁵ :

- **Communauté de destin.** Une considération succincte des caractéristiques des communes sous revue en termes démographiques et économiques notamment met en évidence une large communauté de destin. Ceci est particulièrement vrai en termes économiques avec un tissu industriel important et fortement axé sur l'exportation ;
- **Organisation confluente du territoire.** L'observation de la topographie de la région et des habitudes de vie des habitants montrent par ailleurs une organisation confluente du territoire, avec pour pôle régional la Commune de Moutier. Ceci est vrai lorsque l'on considère notamment les infrastructures de transport, la répartition des emplois ou encore la consommation de « services urbains » ;
- **Collaborations intercommunales.** Dans ce contexte se sont développées diverses collaborations et interdépendances intercommunales, ceci dans des domaines divers (feu, écoles, eaux, affaires et assurances sociales, etc.) et selon des périmètres variables ;
- **Communes de petite, voire de très petite taille.** Enfin et à l'exception de la Commune de Moutier, les communes ci-dessus sont toutes de petite, voire de très petite taille. D'où certaines difficultés à assumer de manière efficace et efficiente des tâches communales devenues plus lourdes et plus complexes, ceci sous une forte contrainte budgétaire.

Dans ce contexte, les neuf communes membres du **Conseil Intercommunal du Grand Val** ont pris l'initiative d'une réflexion en termes de **rapprochement intercommunal**. Un **Comité de pilotage** a été constitué (la Commune de Moutier participant aux travaux en qualité d'observateur). Il regroupe un représentant de chaque commune (maire, membre du Conseil municipal/communal) et est présidé par le **Préfet du District de Moutier**. Il est soutenu par un secrétariat assumé par la Commune de Belprahon. Un « **financement préliminaire** » de CHF 2.-/hab. a été voté par les communes parties prenantes au dit conseil. Ce financement a permis de démarrer les travaux. Un **subventionnement cantonal** a également été obtenu (cf. loi sur l'encouragement aux fusions de communes, péréquation financière intercommunale). Afin de poursuivre ses travaux, le dit Comité de pilotage a souhaité pouvoir s'appuyer sur une **expertise externe**. Il a donc mandaté la **communauté de travail** réunissant Compas Management Services Sàrl à Neuchâtel et l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) à Lausanne. Ce rapport présente le résultat de la **première étape du**

⁵ Notons que la prégnance des points de convergence varie en fonction des communes considérées, et est notablement moindre pour les deux communes germanophones et particulièrement pour la Commune de Schelten vu sa situation géographique particulière.

processus de rapprochement (phase préliminaire), c'est-à-dire l'**enquête auprès de la population** des neuf communes de la région de Moutier (hors Commune de Moutier).

Objectifs. Conformément aux termes de l'offre signée par les membres du dit Comité de pilotage d'une part et les représentants de Compas Management Services Sàrl et de l'Institut de hautes études en administration publique d'autre part, la présente **étude préliminaire** poursuit l'objectif suivant :

Apprécier l'opportunité de mener plus avant une réflexion sur le rapprochement entre les communes de la région de Moutier. Déterminer les formes de collaborations envisageables et le périmètre des dites collaborations.

Pour ce faire, il convient d'effectuer une **enquête auprès de la population** de chaque commune. Cette consultation porte sur les points suivants :

- Recueillir l'opinion de la population au sujet du **fonctionnement des administrations communales** et des **collaborations intercommunales** auxquelles leur commune participe ;
- Cerner l'attitude de la population face à un éventuel **renforcement des collaborations** (pouvant aller jusqu'à une fusion) entre les communes de la région de Moutier... et recenser les **attentes et les craintes** qu'une telle éventualité suscite ;
- Obtenir les préférences de la population par rapport au **cercle de communes impliquées dans le rapprochement** (intégration ou non d'autres communes que celles initialement prévues dans le projet) ;
- Analyser les réponses obtenues à la lumière des diverses **caractéristiques sociodémographiques des personnes ayant répondu** (âge, sexe, état-civil, origine, années de résidence dans la commune, participation à la vie locale, etc.).

Méthode et démarche. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la réalisation de la présente étude préliminaire s'organise comme suit.

ELABORATION DE L'ENQUETE

- Elaboration d'un **protocole** d'enquête fixant la population visée, le type de questions (ouvertes, fermées, etc.), le nombre de questions, le support du questionnaire, le mode d'administration, les incitations à répondre, la date d'envoi, le délai de réponse, l'anonymat et la confidentialité, la communication des résultats ;
- Elaboration d'un **questionnaire à la population** ;
- Présentation pour **discussion et validation** du protocole et des questionnaires aux maires des neuf communes.

ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES

- **Administration** du questionnaire par les services administratifs des neuf communes (impression, mise sous pli, envoi) ;
- **Contrôle et saisie des questionnaires reçus.**

ANALYSE ET PRESENTATION DES RESULTATS

- **Analyse des données par statistique descriptive** afin de se rendre compte de l'attitude de la population par rapport au projet (comptages, tableaux croisés) ;
- **Analyse des données par méthodes économétriques afin d'expliquer** l'attitude de la population, d'identifier les caractéristiques discriminantes en faveur, respectivement en défaveur du projet, et également d'identifier divers groupes de population ayant une position spécifique ;
- Elaboration et présentation du **rapport final** aux responsables.

Structure du rapport. Le présent rapport est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre est constitué par la présente introduction. Le chapitre 2 replace la présente enquête dans un processus de rapprochement complet. Le chapitre 3 traite des taux de réponse et de la représentativité des résultats. Le chapitre 4 présente les résultats de l'enquête et, finalement, le chapitre 5 propose une recommandation quant à la suite des travaux. Les annexes présentent le protocole d'enquête, la structure du questionnaire ainsi que diverses considérations relatives aux variables sociodémographiques (échantillon, population).

Remerciements. Que l'ensemble des collaborateurs administratifs et techniques ainsi que les responsables politiques des communes de Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches, Schelten et Seehof ayant participé à la présente enquête trouvent ici l'expression de la gratitude des mandataires pour leur collaboration, leur soutien et leur engagement. La diligence des neuf administrations communales (envoi/réception des questionnaires) et de l'équipe chargée de la saisie des dits questionnaires mérite d'être saluée. Nos remerciements vont enfin et surtout aux très nombreuses personnes habitant les communes de la région de Moutier ayant consacré un peu de leur temps pour répondre au questionnaire qui leur a été adressé.

2

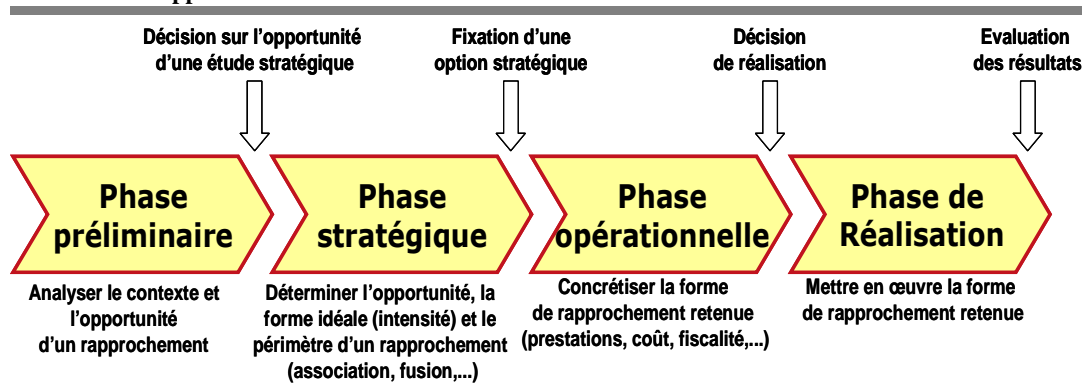
Description du processus de rapprochement

Objectif du chapitre. L'objectif du présent chapitre consiste à rappeler où se situe la phase préliminaire, c'est-à-dire l'enquête auprès de la population, dans un processus complet de rapprochement intercommunal. Il spécifie les enjeux de cette phase et précise quelle décision doit être prise à son issue.

Processus de rapprochement. Un **processus de rapprochement intercommunal** –et potentiellement une fusion de communes– comporte **quatre phases** : (1) **préliminaire**, (2) **stratégique**, (3) **opérationnelle** et finalement (4) **réalisation**. La figure 2-1 illustre ces phases et l'objectif spécifique associé à chacune d'entre elles. Précisons qu'à la fin de chaque étape, une décision politique doit être prise avant de passer à la phase suivante.

Phase préliminaire. L'objectif de la **phase préliminaire** consiste à analyser l'opportunité pour les autorités communales de mener plus avant une réflexion sur le rapprochement entre les communes sous revue. Il s'agit pour ce faire de savoir si la population des dites communes présente une ouverture suffisante à l'idée d'un rapprochement intercommunal –voire d'une fusion de communes–, c'est-à-dire si elle n'est pas *a priori* opposée à l'idée d'un tel rapprochement. La dite phase consiste en une enquête auprès de la population. Les résultats de cette consultation et les conclusions politiques qui en découlent permettent de déterminer le degré de priorité du dossier et conditionnent l'entrée dans la phase stratégique.

Figure 2-1
Processus de rapprochement



Source : Communauté de travail IDHEAP+COMPAS

Phase stratégique. La **phase stratégique** représente la deuxième étape du processus. Elle a pour objectif de déterminer la **forme idéale de rapprochement**, respectivement de s'assurer que la fusion de communes est bien –sous l'angle stratégique– la forme de rapprochement la plus indiquée. Les diverses formes possibles de rapprochement sont les suivantes :

- **Collaborations intercommunales spécifiques à une prestation** (association ou syndicat intercommunal à but unique, etc.) ;
- **Collaborations étendues par groupes de prestations** (association ou syndicat intercommunal à but multiple, etc.) ;
- **Agglomération** (entité supracommunale au profit de laquelle les communes membres se défont de leurs compétences institutionnelles pour un groupe prédéfini de prestations, les communes restant souveraines pour les autres prestations)⁶ ;
- **Fusion** (création d'une nouvelle commune politique et administrative).

Notons qu'une forme additionnelle est la **non-collaboration** (voie solitaire). En effet, il est possible d'aboutir au constat qu'un renforcement de la collaboration n'est pas une solution efficace. De même, il ne faut pas exclure l'éventualité qu'une collaboration existante ne fonctionne pas et doive cesser.

L'étude stratégique doit également déterminer quels sont les enjeux d'une éventuelle fusion, c'est-à-dire quel doit être le **profil d'un rapprochement, respectivement d'une nouvelle commune** née de la fusion des communes existantes. Enfin, elle doit permettre de se déterminer de manière définitive

⁶ En Suisse, à l'heure actuelle, seul le droit cantonal fribourgeois offre la possibilité d'une agglomération de communes. Cette forme de rapprochement intercommunal n'a pas été mise en œuvre jusqu'ici, même si un projet d'agglomération entre la Ville de Fribourg et quelques communes voisines est en gestation..

quant au **périmètre du projet**, c'est-à-dire quant au cercle des communes susceptibles d'entrer dans le processus de rapprochement. L'étude stratégique aboutit à une **recommandation stratégique** qui doit être avalisée par les autorités exécutives de chacune des communes parties prenantes.

Phase opérationnelle. La **phase opérationnelle** a pour objectif de concrétiser la forme de rapprochement retenue. Il s'agit en particulier de définir le profil (quantité, qualité, fréquence, etc.), le mode de fourniture (production en propre, sous-traitance, partenariat public-privé, etc.), le coût et le financement des prestations concernées par le rapprochement. Cela permet aux élus et à la population de se déterminer en toute connaissance de cause quant au projet de rapprochement intercommunal. Si une fusion est retenue comme option stratégique, cette phase inclut généralement la rédaction d'une convention de fusion. L'acceptation de cette convention par le législatif et par la population⁷ des communes concernées vaut décision de réalisation.

Phase de réalisation. Enfin, la **phase de réalisation** consiste à mettre en œuvre la forme de rapprochement retenue selon les modalités opérationnelles décidées à l'issue de la phase précédente. Les résultats dégagés devraient logiquement faire l'objet d'une évaluation *a posteriori* afin d'analyser si la forme de rapprochement choisie a effectivement permis d'atteindre les effets escomptés.

Points clés. Un processus de rapprochement intercommunal peut être décomposé en quatre phases : (1) préliminaire, (2) stratégique, (3) opérationnelle et finalement (4) réalisation. La **phase préliminaire** consiste en une enquête permettant d'apprécier l'ouverture de la **population des communes concernées** à l'idée d'un **rapprochement intercommunal – voire d'une fusion de communes**.

⁷ Dans les communes où le pouvoir législatif est exercé par une assemblée communale, il n'y a pas d'autre consultation populaire que celle de la dite assemblée. Ailleurs, la décision du législatif est soumise au référendum facultatif ou obligatoire, en vertu des dispositions de la législation cantonale. Si la loi cantonale, notamment celle sur les communes, se trouve affectée par la décision des communes concernées, la révision de la dite loi doit être acceptée par le Grand conseil. Cette décision est elle-même soumise au référendum facultatif au niveau cantonal.

3

Taux de réponse et représentativité

Objectif du chapitre. Le présent chapitre a pour objectif de donner une vue d'ensemble quant à l'écho rencontré par l'enquête auprès de la population. Cet écho est mesuré par le taux de réponse. Le chapitre vise également à déterminer dans quelle mesure les questionnaires qui nous ont été retournés forment un échantillon représentatif de la population des communes sous revue.

Taux de réponse. Sur les 1'925 questionnaires envoyés, 832 ont été remplis et renvoyés dans les délais, ce qui représente un **taux de réponse moyen de 43.2%**⁸. Comme le montre le tableau 3-1 ci-dessous, le taux de réponse a été le

⁸ Ce taux de réponse est supérieur aux taux de réponse enregistrés par les enquêtes réalisées dans les cantons de Vaud, Berne et Neuchâtel sur une thématique similaire (37.0% pour l'enquête auprès des populations de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges, 33.1% pour l'enquête auprès des populations de Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles, 31.8% pour l'enquête auprès des populations de Bevaix, Boudry et Cortaillod, et 37.8% pour l'enquête auprès des populations de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux)).

->Léchet G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges : Enquête auprès de la population*, Rapport VD-DELP-EP à l'intention des Municipalités des communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges, Décembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.

->Léchet G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles : Enquête auprès de la population*, Rapport BE-NVL-EP à l'intention des membres du Groupe de travail pour la fusion des communes du District de La Neuveville, Novembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.

plus élevé dans la Commune de Schelten, avec 60.7%. Viennent ensuite les communes de Grandval avec 48.4%, Perrefitte avec 46.8%, Corcelles avec 45.5%, Belprahon avec 43.8%, Crémines avec 40.8%, Eschert avec 40.0% et Seehof avec 38.8%. La Commune de Roches ferme la marche avec un taux de participation de 34.7%.

Points clés. Les **taux de réponse** vont de 34.7% (Roches) à 60.7% (Schelten), avec un **taux moyen de 43.2%**. Ils sont **très élevés pour ce genre d'enquête**. Les précautions prises et les incitations fournies ont permis de dépasser largement les taux usuels pour ce genre d'enquête (généralement 10-15%).

Tableau 3-1
Taux de réponse de l'enquête auprès de la population

	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires rentrés	Taux de réponse
Roches	190	66	34.7%
Seehof	49	19	38.8%
Eschert	240	96	40.0%
Crémines	404	165	40.8%
Belprahon	240	105	43.8%
Corcelles	178	81	45.5%
Perrefitte	342	160	46.8%
Grandval	254	123	48.4%
Schelten	28	17	60.7%
TOTAL	1'925	832	43.2%

Représentativité des réponses. La représentativité des réponses dépend de la correspondance entre le profil des personnes ayant répondu et celui de la population totale. Nous connaissons le profil de la population grâce aux informations statistiques à disposition dans les communes (sexe, état-civil, âge et confession).

->Léchet G. & Soguel N. (2006), *Rapprochement entre les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod : Sondage auprès de la population et des élus*, Rapport NE-BBC-EP à l'attention de la Grande Commission BBC, Septembre 2006, Lausanne et Neuchâtel.

-> Léchet G. & Soguel N. (2003), *Renforcement de la collaboration entre Corcelles-Cormondrèche et Peseux : Résultats de l'enquête auprès de la population*, Rapport aux conseils communaux des communes de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux, FP36-2003 – Août 2003, Neuchâtel et Lausanne.

Tableau 3-2

Description des échantillons et des populations pour les variables servant au contrôle de la représentativité

Critère	Belprahon		Corcelles		Crémines		Eschert		Grandval		Perrefitte		Roches		Schelten		Seehof		Total	
	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.
Sexe																				
Femme	47.1%	48.8%	50.6%	50.8%	50.3%	50.5%	46.9%	49.6%	50.4%	52.0%	50.3%	47.7%	53.0%	53.1%	58.8%	50.0%	47.1%	nc	49.9%	50.1%
Homme	52.9%	51.3%	49.4%	49.2%	49.7%	49.5%	53.1%	50.4%	49.6%	48.0%	49.7%	52.3%	47.0%	46.9%	41.2%	50.0%	52.9%	nc	50.1%	49.9%
Taille de référence	102	240	79	189	159	400	96	240	121	254	155	342	66	177	17	28	17	nc	812	1'870
Etat-civil																				
Célibataire	15.5%	21.7%	19.0%	nc	16.5%	23.3%	12.6%	20.8%	24.4%	31.1%	18.7%	22.5%	9.1%	29.9%	29.4%	32.1%	35.3%	nc	17.8%	24.6%
Marié-e	76.7%	62.1%	70.9%	nc	67.7%	54.9%	76.8%	62.1%	61.3%	50.4%	68.4%	59.1%	66.7%	48.6%	52.9%	50.0%	52.9%	nc	68.7%	56.4%
Séparé-e	0.0%	2.1%	0.0%	nc	3.2%	4.1%	2.1%	1.7%	2.5%	3.1%	1.3%	2.3%	0.0%	1.7%	0.0%	0.0%	0.0%	nc	1.5%	2.6%
Divorcé-e	2.9%	5.8%	3.8%	nc	4.4%	6.6%	4.2%	6.7%	5.9%	6.3%	3.2%	5.0%	15.2%	11.9%	5.9%	3.6%	0.0%	nc	4.9%	6.6%
Veuf-ve	4.9%	8.3%	6.3%	nc	8.2%	11.1%	4.2%	8.8%	5.9%	9.1%	8.4%	11.1%	9.1%	7.9%	11.8%	14.3%	11.8%	nc	7.0%	9.8%
Taille de référence	103	240	79	nc	158	395	95	240	119	254	155	342	66	177	17	28	17	nc	809	1'676
Âge																				
18-27 ans	4.2%	9.6%	10.9%	16.4%	6.5%	nc	8.0%	12.9%	12.2%	17.3%	8.7%	11.1%	8.1%	13.6%	11.8%	25.0%	17.6%	nc	8.5%	13.5%
28-47 ans	34.4%	31.7%	37.5%	33.3%	34.8%	nc	35.2%	37.1%	35.7%	30.3%	32.7%	29.5%	27.4%	35.0%	29.4%	17.9%	47.1%	nc	34.3%	32.2%
48-67 ans	42.7%	37.9%	39.1%	37.0%	36.1%	nc	26.1%	27.9%	38.3%	35.4%	39.3%	38.6%	32.3%	32.2%	47.1%	35.7%	17.6%	nc	36.5%	35.2%
68 ans et plus	18.8%	20.8%	12.5%	13.2%	22.6%	nc	30.7%	22.1%	13.9%	16.9%	19.3%	20.8%	32.3%	19.2%	11.8%	21.4%	17.6%	nc	20.7%	19.2%
Taille de référence	96	240	64	189	155	nc	88	240	115	254	150	342	62	177	17	28	17	nc	764	1'470
Confession																				
Protestante	44.7%	38.3%	57.5%	54.5%	55.7%	53.7%	58.9%	55.8%	56.3%	57.9%	38.1%	43.0%	51.6%	49.2%	47.1%	53.6%	70.6%	nc	51.3%	50.2%
Catholique	39.8%	43.8%	11.0%	23.8%	25.9%	31.8%	29.5%	30.8%	21.8%	34.3%	29.7%	31.0%	29.7%	36.7%	47.1%	35.7%	0.0%	nc	27.1%	33.1%
Autre	3.9%	5.8%	27.4%	11.6%	10.1%	8.2%	6.3%	7.5%	10.9%	0.4%	15.5%	11.4%	7.8%	6.2%	0.0%	0.0%	23.5%	nc	11.5%	7.4%
Sans confession	11.7%	12.1%	4.1%	10.1%	8.2%	6.3%	5.3%	5.8%	10.9%	7.5%	16.8%	14.6%	10.9%	7.9%	5.9%	10.7%	5.9%	nc	10.1%	9.3%
Taille de référence	103	240	73	189	158	380	95	240	119	254	155	342	64	177	17	28	17	nc	801	1'850

Note technique. Le tableau 3-2 donne un pourcentage pour chaque catégorie (modalité) de chaque critère (par exemple 50.6% de femmes dans l'échantillon de Corcelles). Ce pourcentage est calculé en rapportant le nombre de questionnaires reçus (ou d'observations) appartenant à cette catégorie à la taille de référence (ici 79 questionnaires mentionnant que le répondant est soit une femme, soit un homme)^{9/10}.

Description statistique – variables sociodémographiques permettant de tester la représentativité statistique des résultats. Une analyse du tableau par critère permet de tirer les constats suivants :

- **Sexe.** La proportion de femmes et d'hommes est très proche entre l'échantillon et la population. En effet, l'équilibre hommes-femmes présent dans la population (50.1% de femmes et 49.9% d'hommes) se retrouve pratiquement dans l'échantillon (49.9% de femmes et 50.1% d'hommes). Les différences observées à l'intérieur de chaque commune se compensent donc entre elles ;
- **Etat civil.** La part de personnes mariées est plus élevée dans l'échantillon (68.7% de marié-e) que dans la population (56.4% de marié-e). Par effet de balancier, les autres catégories (et principalement les personnes célibataires) sont sous-représentées dans l'échantillon ;
- **Âge.** La classe d'âge la plus jeune (18-27 ans) est sous-représentée dans l'échantillon. Par effet de balancier, les trois autres classes (les 28-47 ans, les 48-67 ans et les 68 ans et plus) sont légèrement surreprésentées ;
- **Confession.** La part de personnes se déclarant de confession protestante et la part de celles se déclarant d'une autre religion sont

⁹ La taille de référence (=N) correspond à l'addition du nombre d'observations de chaque modalité d'un critère. En ce qui concerne l'échantillon, la taille de référence correspond au nombre de questionnaires où figurait une réponse pour le critère considéré et diffère ainsi potentiellement de la taille totale de l'échantillon en raison des non-réponses. En ce qui concerne la population, les chiffres indiqués prennent en compte les citoyens inscrits au registre électoral. Les chiffres ont été obtenus auprès des administrations communales des communes sous revue. A noter que la Commune de Corcelles n'a pas été en mesure de nous communiquer les données sociodémographiques concernant l'état civil de sa population. La Commune de Crémines n'a, pour sa part, pas été en mesure de nous communiquer les données concernant l'âge de sa population et ne nous a pas transmis les données sociodémographiques concernant la Commune de Seehof, commune pour laquelle elle se charge du secrétariat. Le test de représentativité n'a pas pu être effectué sur les données manquantes.

¹⁰ Les catégories pour les critères du sexe, de l'état-civil et de la confession correspondent à celles présentes dans le questionnaire. Pour la dernière catégorie, nous avons distingué quatre classes d'âge, à savoir les 18-27 ans, les 28-47 ans, les 48-67 ans et les 68 ans et plus.

surreprésentées dans les échantillons. Par effet de balancier, la part de personnes se déclarant de religion catholique est sous-représentée alors que l'échantillon correspond parfaitement à la population pour les personnes sans confession¹¹.

Représentativité statistique des résultats¹². En comparant les pourcentages des échantillons avec ceux des populations, on constate que les écarts sont plus ou moins importants selon les critères. A première vue, il est donc difficile de dire si le profil des échantillons est suffisamment proche de celui des populations. Le test du chi-carré, effectué pour le total des neuf communes, nous permet d'affirmer que **l'échantillon n'est représentatif** de la population, ceci à un seuil de significativité $\alpha = 0.05$, ni pour le sexe, ni pour l'état-civil, ni pour l'âge, ni pour la confession ! Notons qu'il aurait été étonnant que, compte tenu de la technique d'enquête utilisée (questionnaire auto-administré), le test conclue à la représentativité pour l'ensemble des critères¹³. Ce **manque de représentativité statistique** n'a cependant rien de dramatique... ceci pour la raison suivante : l'objectif de la présente enquête consiste à solliciter l'ensemble

¹¹ Les résultats relatifs au critère de la confession doivent être considérés avec beaucoup de prudence. En effet, à leur arrivée dans les communes, bon nombre de citoyens pourraient rechigner à indiquer leur véritable confession (en particulier pour des raisons fiscales). Et même si ces personnes sont inscrites auprès du Contrôle des habitants sous leur bonne confession, elles se sont peut-être déclarées sans confession dans le questionnaire si elles se considèrent comme telles en réalité (personnes non-pratiquantes et/ou non-croyantes n'étant pas sorties officiellement de l'église).

¹² Le test du chi-carré permet de déterminer statistiquement si la distribution d'une variable dans un échantillon correspond à la distribution dans la population. Pour pouvoir effectuer ce test, il est nécessaire de connaître la distribution de la variable considérée dans la population, c'est-à-dire le pourcentage d'observations dans chaque modalité (« la fréquence » en termes statistiques). A partir de ces fréquences, on calcule le nombre d'observations attendues à l'échelle de l'échantillon dans chaque modalité pour que l'échantillon corresponde parfaitement à la population.

Si l'on indique le nombre d'individus dans une modalité i par la lettre o_i et le nombre d'individus attendus théoriquement dans cette même modalité par la lettre a_i , la statistique du test du chi-carré se calcule selon la formule suivante :

$$\chi^2 = \sum_i \frac{(o_i - a_i)^2}{a_i}$$

Cette statistique de test est à comparer avec une valeur critique provenant de la distribution du χ^2 . Les résultats indiqués dans le corps du texte font référence à un seuil $\alpha = 0.05$.

¹³ Le questionnaire a été auto-administré, c'est-à-dire que chaque personne dans la population était libre de répondre ou de ne pas répondre à l'enquête. Une participation basée sur le volontariat ne garantit pas *a priori* la représentativité, car elle est par définition sujette au biais d'auto-sélection. Pour garantir la représentativité de façon certaine, il convient d'utiliser d'autres techniques d'enquête telles que les techniques de tirage aléatoire ou de quotas.

de la population... et à laisser s'exprimer qui le veut, à l'instar de ce qui se fait lors d'un **vote populaire** ! L'échantillon des personnes se rendant aux urnes n'est donc, sauf exception, pas non plus statistiquement représentatif de l'ensemble de la population !

Il est cependant intéressant de noter, comme nous le verrons au chapitre 4, que l'âge et l'état-civil influencent à un **niveau de significativité élevé** et pour le total des neuf communes le niveau de collaboration souhaité ! Si l'échantillon des répondants était représentatif de la population pour ces deux critères, les résultats aux questions sur la probabilité d'accepter une fusion avec Moutier d'une part et avec les autres communes de la région de Moutier d'autre part auraient varié de quelques points de pourcentage.

Points clés. Bien que la comparaison entre échantillon et population montre des différences faibles, voire très faibles, l'échantillon des personnes ayant répondu à l'enquête n'est statistiquement pas représentatif de la population. **D'un point de vue pratique cependant, les réponses obtenues peuvent être considérées comme suffisamment fiables pour permettre une prise de décision correcte.** En effet, la population se rendant aux urnes pour sanctionner le projet aurait également de grandes chances de ne pas être représentative de l'ensemble des citoyens ! Les biais en termes de représentativité des dites variables ont donc un **impact pratique limité.**

4

Résultats de l'enquête

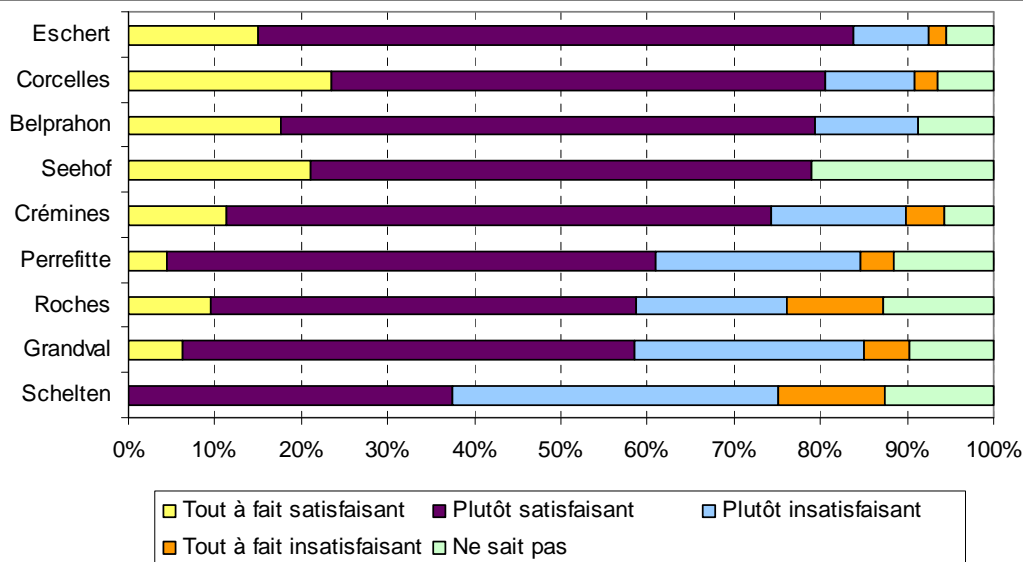
Objectif du chapitre. Ce chapitre a pour objectif de présenter et d'expliquer l'attitude des personnes ayant répondu à l'enquête par rapport à un éventuel rapprochement entre les communes considérées. Nous commençons par décrire statistiquement la satisfaction des répondants par rapport aux prestations communales mises à leur disposition ainsi que leur attitude face à un rapprochement intercommunal. Nous expliquons ensuite l'attitude face à au dit rapprochement à l'aide des différentes caractéristiques des personnes ayant répondu.

4.1 Prestations communales et collaborations intercommunales

Prestations communales. La figure 4-1¹⁴ montre le jugement des répondants quant au rapport entre la qualité des prestations fournies dans la commune de résidence et les impôts payés. La majorité des répondants des communes d'Eschert, Corcelles, Belprahon, Seehof, Crémines, Perrefitte, Roches et Grandval se montrent plutôt, voire tout à fait satisfaits de ce rapport qualité/prix. Les répondants de la Commune de Schelten ne sont pas de cet avis puisque 50.0% d'entre eux s'estiment plutôt, voir tout à fait insatisfaits de ce rapport (contre 37.5% de répondants plutôt satisfaits, 0% de répondants tout à fait satisfaits (!) et 12.5% sans-avis).

¹⁴ Les figures présentent à chaque fois les données dans l'ordre du niveau de satisfaction, du haut vers le bas.

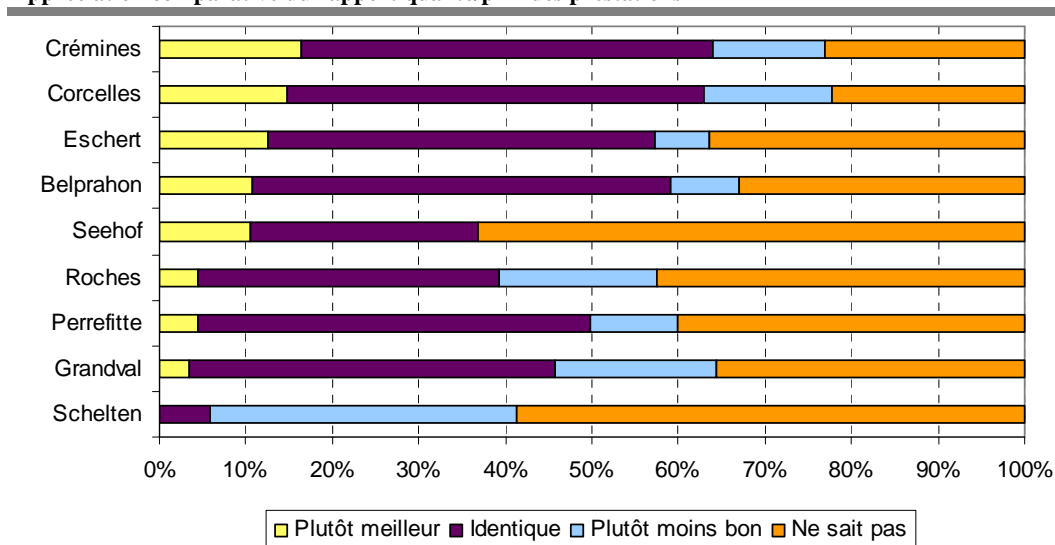
Figure 4-1
Appréciation du rapport qualité/prix entre les prestations fournies et les impôts payés



Les figures 4-2 à 4-10 reproduites à l'annexe 6.2 présentent l'appréciation de la population quant à la **qualité des prestations fournies dans leur commune** de résidence. La majorité des répondants des communes de Corcelles, Crémines et Grandval sont plutôt, voire tout à fait satisfaits de la qualité de toutes les prestations fournies par leur commune. A Belprahon, une courte majorité de 52.1% des répondants se montrent plutôt, voire tout à fait insatisfaits de la desserte en transports publics, tout comme à Perrefitte, mais à un taux de 58.8%. Dans la Commune de Roches, 55.4% des répondants se montrent plutôt, voire tout à fait insatisfaits de l'offre en manifestations culturelles et sportives. A Eschert et à Seehof, une majorité des répondants se montrent plutôt, voire tout à fait insatisfaits de la desserte en transports publics alors que les avis sont partagés concernant l'offre en manifestations culturelles et sportives (environ 50% d'avis favorables et défavorables). Enfin, les répondants de la Commune de Schelten se montrent plus critiques quant à la qualité des prestations fournies dans leur commune puisqu'ils se sentent plutôt, voire tout à fait insatisfaits de la desserte en transports publics (à un taux de 100.0% !), de la gestion des espaces verts et des routes communales (à un taux de 66.7%) et de la gestion des constructions et de l'urbanisme (à un taux de 53.8%). Toujours à Schelten, le jugement de l'offre en manifestations culturelles et sportives est parfaitement équilibré avec 50.0% de répondants plutôt, voire tout à fait satisfaits et 50.0% de répondants plutôt, voire tout à fait insatisfaits.

La figure 4-11 présente une appréciation comparative du rapport qualité/prix entre les prestations fournies dans la commune et les impôts payés. La comparaison porte sur la commune de résidence et les autres communes de la région de Moutier participant à l'enquête (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches, Schelten, Seehof). La première constatation marquante porte sur le très grand nombre de répondants qui affirme ne pas savoir si le dit rapport qualité/prix est meilleur, identique ou moins bon dans sa commune que dans les autres communes de la région (entre 22.2% à Corcelles et 63.2% à Seehof!). En considérant uniquement les personnes ayant donné leur avis, on constate qu'une grande majorité des répondants des communes de Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches et Seehof jugent leur situation identique à celle des autres communes. Pour la Commune de Schelten par contre, une grande majorité des répondants ayant un avis sur la question jugent leur situation plutôt moins bonne que celle des autres communes de la région (35.3% pour une situation jugée plutôt moins bonne contre 5.9% pour une situation jugée identique et 0.0% pour une situation jugée plutôt meilleure !)¹⁵.

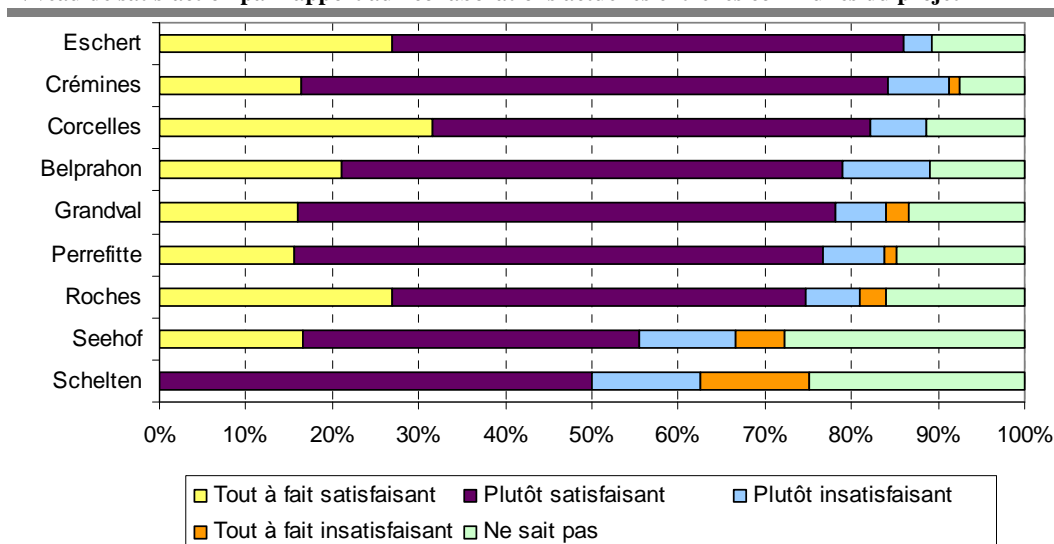
Figure 4-11
Appréciation comparative du rapport qualité/prix des prestations



¹⁵ Le résultat de la Commune de Schelten peut en partie s'expliquer par le niveau de la quotité d'impôt (année 2007) : taux de 2.05 pour Schelten, 1.94 pour Corcelles et Roches, 1.90 pour Perrefitte, 1.84 pour Belprahon, 1.74 pour Eschert, Grandval et Seehof, et 1.64 pour Crémines.

Collaborations intercommunales. La figure 4-12 présente l'appréciation de la population des neuf communes sous revue face aux collaborations qui existent déjà entre elles. Une grande majorité des répondants des communes d'Eschert, Crémines, Corcelles, Belprahon, Grandval, Perrefitte et Roches s'estiment plutôt, voire tout à fait satisfaits de ces collaborations, ceci à plus de 70% (entre 74.6% à Roches et 86.0% à Eschert). Les avis des répondants des communes de Seehof et de Schelten sont plus mitigés avec 55.6% de répondants plutôt, voire tout à fait satisfaits à Seehof et 50.0% à Schelten. A noter cependant que le nombre de répondants sans avis est important dans ces deux communes (25.0% à Schelten et 27.8% à Seehof). Ces résultats plus mitigés pour ces deux communes peuvent sans doute s'expliquer par leur petite taille, par leur situation géographique excentrée et par la barrière des langues qui créent une certaine distance par rapport aux autres communes.

Figure 4-12
Niveau de satisfaction par rapport aux collaborations actuelles entre les communes du projet



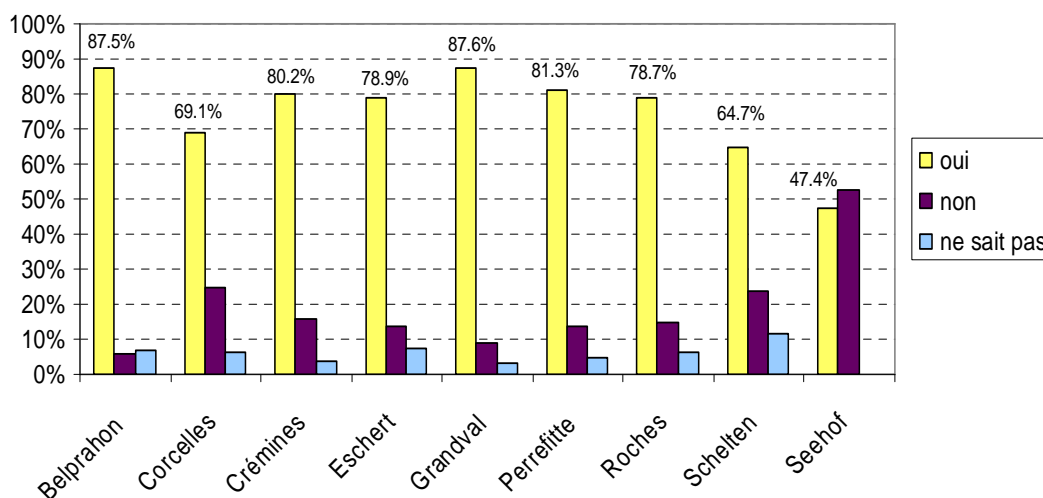
Points clés. Toutes les communes, à l'exception de la Commune de Schelten, se déclarent **satisfaites, voire très satisfaites du rapport qualité/prix des prestations communales** qui leur sont servies. Quelques prestations recueillent néanmoins des appréciations moins favorables (et parfois insuffisantes), comme la desserte en **transports publics** (Belprahon, Eschert, Perrefitte, Schelten et Seehof), l'offre en **manifestations culturelles et sportives** (Eschert, Roches, Schelten et Seehof) et la gestion des **constructions et de l'urbanisme** ainsi que des **espaces verts et des routes** (Schelten).

D'une manière générale, la proportion des répondants satisfaits, voire très satisfaits par les collaborations intercommunales en vigueur est largement, voire très largement supérieure à celle des insatisfaits...

4.2 Attitude face à un renforcement de la collaboration

Renforcement de la collaboration intercommunale. Les résultats de l'enquête auprès de la population montrent qu'un renforcement de la collaboration entre les communes de la région de Moutier est plébiscité par les répondants de huit des neuf communes participant au projet. Seuls les répondants de la Commune de Seehof sont opposés à un renforcement de la collaboration, ceci à un taux de 52.6%. Les avis favorables à un renforcement de la collaboration vont, dans les huit autres communes, de 64.7% pour Schelten à 87.6% à Grandval¹⁶ (cf. figure 4-13).

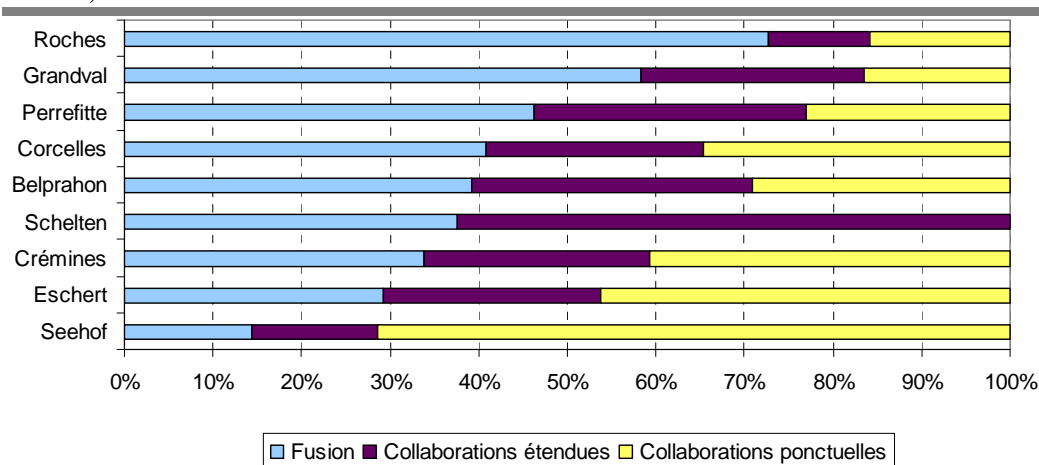
Figure 4-13
Attitude de la population face au renforcement des collaborations actuelles



¹⁶ L'enquête réalisée auprès des populations de Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles offre un point de comparaison puisque la question posée était similaire à celle utilisée ici. Respectivement 79.8%, 87.3%, 70.4%, 70.8% et 86.8% des répondants se sont déclarés favorables à un rapprochement entre les cinq communes (Léchet & Soguel, 2007). Lors de l'enquête auprès des populations de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges, respectivement 80.9%, 66.6%, 68.5% et 71.5% des répondants se sont déclarés favorables à un rapprochement des quatre communes (Léchet & Soguel, 2007).

Intensité de la collaboration avec la Commune de Moutier. En cas de renforcement de la collaboration avec la Commune de Moutier, la fusion est l'alternative qui recueille le score le plus élevé dans les communes de Roches (72.7%), Grandval (58.3%), Perrefitte (46.3%), Corcelles (40.8%) et Belprahon (39.2%). A Seehof (71.4%), Eschert (46.2%) et Crémines (40.7%), la majorité des répondants favorables à un rapprochement préfèrent travailler avec la Commune de Moutier dans le cadre de collaborations ponctuelles. Enfin, à Schelten, 62.5% des répondants qui privilégient un renforcement des collaborations souhaitent des collaborations étendues avec la Commune de Moutier. La figure 4-14 ci-dessous présente le type de collaboration privilégié par les répondants des neuf communes avec la Commune de Moutier.

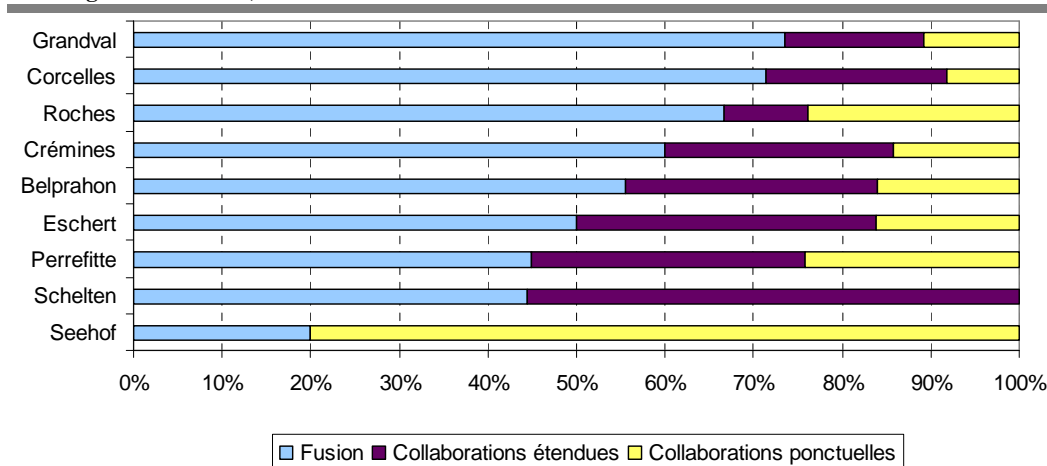
Figure 4-14
Type de collaboration privilégié par la population des communes sous revue (avec la Commune de Moutier)



Intensité de la collaboration avec les autres communes de la région de Moutier. En cas de renforcement de la collaboration avec les autres communes de la région de Moutier (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches, Schelten et Seehof), la fusion est l'alternative qui recueille le score le plus élevé parmi les formes de collaboration envisageables dans les communes de Grandval (73.5%), Corcelles (71.4%), Roches (66.7%), Crémines (60.0%), Belprahon (55.6%), Eschert (50.0%) et Perrefitte (45.0%). A Seehof, 80.0% des répondants favorables à un renforcement des collaborations entre les neuf communes préfèrent un renforcement sous la forme de collaborations ponctuelles. Enfin, à Schelten, 55.6% des répondants qui privilégient un renforcement des collaborations souhaitent des collaborations étendues. La figure 4-15 ci-dessous présente le type de

collaboration privilégié par les répondants des neuf communes avec les autres communes de la région de Moutier¹⁷¹⁸. Il est intéressant de noter que dans les communes de Crémines et d'Eschert, le fait d'intégrer ou non la Commune de Moutier au projet de rapprochement fait basculer le type de collaboration privilégié par la population (collaborations ponctuelles souhaitées avec la Commune de Moutier et fusion privilégiées avec les autres communes de la région). A noter aussi que dans les deux cas de figure (projet avec et sans Moutier), les communes de Seehof et de Schelten privilégient d'autres sortes de collaboration que la fusion.

Figure 4-15
Type de collaboration privilégié par la population des communes sous revue (avec les autres communes de la région de Moutier)



Deux éléments importants doivent être considérés pour interpréter les pourcentages des deux figures ci-dessus. D'une part, il s'agit de rappeler que la question posée était de type fermé avec trois formes de renforcement proposées à choix. Dans ces conditions, l'ajout d'une ou de plusieurs catégories a pour effet de diminuer les pourcentages observés dans les différentes catégories. Ainsi, la proportion de personnes favorables à une fusion aurait

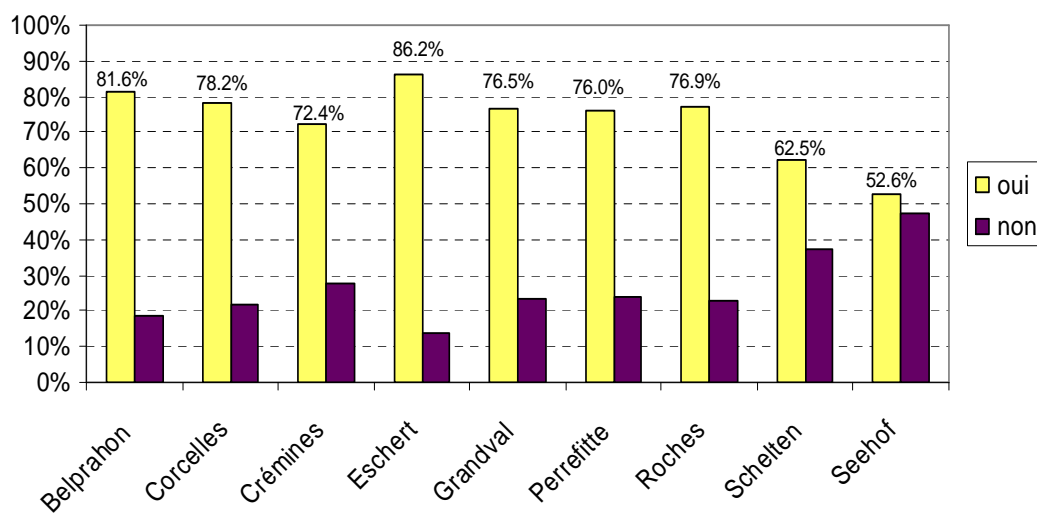
¹⁷ Les réponses incohérentes avec la logique du questionnaire (les personnes en désaccord avec un renforcement de la collaboration ayant tout de même répondu à la question relative au type de collaboration souhaité), ainsi que les non-réponses spécifiques aux deux parties de cette question ont été exclues du total des observations.

¹⁸ L'enquête réalisée auprès des populations de Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles offre un point de comparaison puisque la question posée était similaire à celle utilisée ici. Respectivement 73.5%, 73.2%, 41.4%, 53.8% et 71.0% des répondants se sont déclarés favorables à une fusion entre les cinq communes (Léchoy & Soguel, 2007).

certainement été plus importante si les alternatives « collaborations étendues » et « collaborations ponctuelles » n’avaient pas été proposées. D’autre part, le choix exprimé révèle une préférence relative. Une personne ayant coché l’option « collaborations étendues » préfère cette alternative par rapport aux deux autres (ou trois autres si l’on considère le *statu quo*, c’est-à-dire pas de renforcement). On ne peut donc pas déduire directement, à partir de cette question, le pourcentage de personnes qui se prononceraient –par exemple en votation populaire– en faveur d’une fusion de communes. Il est possible que certaines personnes ayant indiqué préférer les options « collaborations étendues » ou « collaborations ponctuelles » puissent être tout de même favorables à une fusion de communes s’il s’agit de l’unique option qui leur est présentée¹⁹.

Niveau d’information. Afin d’apprécier le niveau d’information et d’intérêt des populations interrogées par rapport aux fusions de communes, il leur était demandé s’ils avaient déjà lu un article de presse sur le sujet. La figure 4-16 nous indique qu’entre 52.6% (Seehof) et 86.2% (Eschert) des répondants ont déjà pris la peine de lire un article de presse sur les fusions de communes dans le Canton de Berne ou ailleurs.

Figure 4-16
Lecture d’un article concernant les fusions de communes



¹⁹ L’enquête réalisée auprès d’un échantillon d’habitants des communes du Val-de-Ruz est un exemple où aucune autre alternative qu’un choix entre le *statu quo* et la fusion n’est offerte. De plus, le scénario est orienté. Placés dans une situation hypothétique où leur commune « ne peut faire face au coût important des prestations offertes à sa population », les personnes interrogées devaient indiquer si elles étaient favorables ou non à une fusion de communes. Ce faisant, 60.5% des répondants se déclarent favorables à une fusion (Attinger, Voillat & Jeanrenaud, 2003).

Les chiffres ci-dessus démontrent un intérêt certain quant à la problématique. Ils montrent également que la majorité des répondants bénéficie d'une information préalable (même limitée), information susceptible d'avoir suscité la réflexion. C'est pourquoi on peut affirmer que la majorité des répondants ne « tombe pas des nues » face aux questions contenues dans l'enquête.

Points clés. La très grande majorité des personnes ayant répondu à l'enquête sont **favorables à un renforcement de la collaboration** entre les communes de la région de Moutier, ceci dans huit des neuf communes sous revue. Les pourcentages d'avis favorables vont en effet de **64.7% pour Schelten à 87.6% pour Grandval**. Seuls les **répondants de la Commune de Seehof sont opposés à un renforcement** de la dite collaboration, ceci à 52.6%.

En cas de **renforcement de la collaboration avec la Commune de Moutier**, la fusion est l'alternative qui recueille le score le plus élevé (majorité absolue ou relative) dans les communes de Roches, Grandval, Perrefitte, Corcelles et Belprahon. Les communes de Seehof, Eschert et Crémines penchent plutôt en faveur de collaborations ponctuelles alors que la Commune de Schelten privilégie les collaborations étendues.

En cas de **renforcement de la collaboration entre les autres communes de la région de Moutier (hors Moutier)**, la fusion est l'alternative qui recueille le score le plus élevé (majorité absolue ou relative) dans les communes de Grandval, Corcelles, Roches, Crémines, Belprahon, Eschert et Perrefitte. La Commune de Seehof penche une nouvelle fois plutôt en faveur de collaborations ponctuelles et la Commune de Schelten privilégie les collaborations étendues.

Le fait d'intégrer ou non la Commune de Moutier au projet modifie la forme de rapprochement privilégiée par les communes d'Eschert et de Crémines uniquement. Deux communes (Seehof et Schelten) privilégient dans tous les cas d'autres formes de rapprochement à une fusion. On peut conclure qu'à ce stade, **aucune forme de collaboration n'est donc à exclure du processus de rapprochement envisagé.**

Entre 52.6% (Seehof) et 86.2% (Eschert) des répondants ont en outre déjà pris la peine de lire un article de presse sur les fusions de communes dans le Canton de Berne ou ailleurs. Cela démontre un intérêt certain quant à cette problématique.

Périmètre de la collaboration. Les figures 4-17 à 4-25 reproduites à l'annexe 6.3 présentent, pour chacune des communes sous revue, le périmètre de collaboration souhaité, qu'il s'agisse de collaborations ponctuelles, étendues, ou d'une fusion. Le tableau 4-1 ci-dessous présente un résumé de ces mêmes résultats, sous forme numérique.

Note technique. Par souci de clarté, les pourcentages du tableau ci-dessous sont calculés sans les réponses « ne sait pas ».

Tableau 4-1
Communes de la région de Moutier avec lesquelles se rapprocher en priorité (% de oui à un rapprochement avec)

Rapprochement de ↓ avec →	Belprahon	Corcelles	Crémines	Eschert	Grandval	Moutier	Perrefitte	Roches	Schelten	Seehof	MOYENNE
Belprahon		98.4%	98.5%	100.0%	100.0%	81.5%	68.2%	65.1%	46.9%	57.6%	79.6%
Corcelles	91.7%		97.8%	92.1%	94.9%	52.9%	52.4%	52.4%	69.6%	82.1%	76.2%
Crémines	96.6%	97.1%	1	96.7%	96.0%	51.9%	38.6%	40.4%	66.7%	76.9%	73.4%
Eschert	98.4%	98.4%	98.4%		98.5%	50.9%	60.8%	58.0%	62.3%	66.0%	76.9%
Grandval	92.1%	92.5%	98.9%	96.1%		3 73.9%	53.7%	52.8%	51.0%	61.5%	74.7%
Perrefitte	82.5%	75.0%	76.4%	84.5%	76.8%	93.8%	2	75.0%	40.0%	45.7%	72.2%
Roches	41.7%	30.0%	36.4%	41.7%	30.0%	95.3%	66.7%		30.0%	25.0%	44.1%
Schelten	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	83.3%	33.3%	33.3%	4	100.0%	83.3%
Seehof	20.0%	77.8%	66.7%	20.0%	20.0%	42.9%	16.7%	16.7%	57.1%	5	37.5%
MOYENNE	77.9%	83.6%	84.1%	78.9%	77.0%	69.6%	48.8%	49.2%	52.9%	64.4%	6

La considération des chiffres du tableau ci-dessus permet **d'isoler les considérations** suivantes relatives au périmètre des communes susceptibles de participer au projet de rapprochement:

- **1-Communes du Grand Val.** Les répondants des **communes de Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert et Grandval** approuvent tous un rapprochement entre les dites communes, ceci à plus de 90% !
- **2-Communes de Perrefitte et de Roches.** Les répondants des communes de Perrefitte et de Roches sont favorables à un rapprochement entre eux... mais pas sans Moutier (cf. rapprochement avec Moutier approuvé à plus de 90%) ;
- **3-Attitude ouverte face à la Commune de Moutier.** Les répondants de toutes les communes, sauf Seehof, sont en majorité favorables à un rapprochement avec la Commune de Moutier (toutes formes de rapprochement confondues !) ;

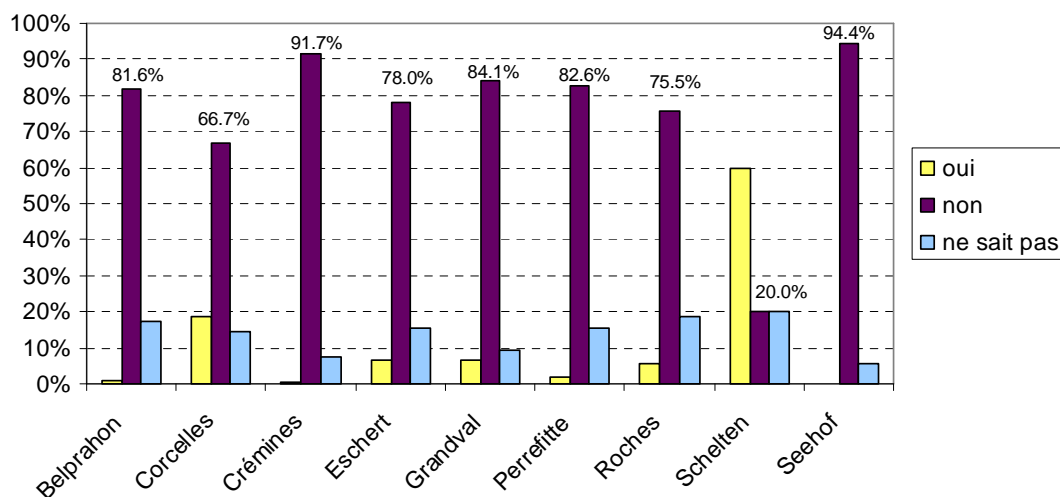
- **4-Commune de Schelten.** Elle est favorable à un rapprochement avec les communes du Grand Val et avec la Commune de Moutier (et serait bien accueillie par les dites communes). Les atomes crochus sont moins évidents avec les communes de Perrefitte et de Roches (40% ou moins d'avis favorables). De plus, la Commune de Schelten est par ailleurs la seule à vouloir intégrer d'autres communes au projet (cf. Figure 4-26 ci-dessous)!
- **5-Commune de Seehof.** Cette commune est défavorable à un renforcement de la collaboration (cf. Figure 4-13)... ce qui est confirmé par le fait que, le cas échéant, elle ne souhaiterait inclure dans un processus que ses voisines directes, les communes de Corcelles et de Crémines ;
- **6-Ensemble des communes.** Si l'on excepte la Commune de Seehof, on constate d'une manière générale que la volonté de rapprochement entre l'ensemble des communes sous revue est grande... avec 12 scores en-dessous de 50% et 52 scores en-dessus de 50% ! Ceci est confirmé par les scores moyens (moyenne arithmétique simple), rarement en-dessous de 50%.

Intégration d'autres communes au projet de rapprochement. Le cercle de communes considérées pour un renforcement de la collaboration (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Moutier, Perrefitte, Roches, Schelten et Seehof) ne doit pas être agrandi, ceci pour huit des neuf communes interrogées. En effet entre 66.7% (Corcelles) et 94.4% (Seehof) des répondants estiment qu'il n'est pas nécessaire d'inclure d'autres entités dans le processus de rapprochement (figure 4-26). Les répondants de la Commune de Schelten, sans doute en raison de leur situation géographique particulière, ne sont pas de cet avis puisque 60.0% d'entre eux souhaiteraient inclure d'autres communes à un projet de rapprochement. Sans surprise, cette commune se tourne vers ses voisins directs puisqu'un rapprochement avec Mervelier (JU) est cité 8 fois et un rapprochement avec Beinwil (SO) et Mümliswil-Ramiswil (SO) est cité 5 fois.

Points clés. L'image générale se dégageant des données ci-dessus est celle d'une **volonté affirmée de collaboration entre l'ensemble des communes** sous revue (inclus Moutier), à l'exception de la **Commune de Seehof** (qui ne désire se rapprocher que de ses voisines directes (Corcelles et Crémines). De ce tableau général se dégagent **deux sous-ensembles** ayant des atomes crochus plus évidents: les communes du Grand Val d'une part et les communes de Perrefitte et de Roches d'autre part. Pour ces dernières, un rapprochement ne se conçoit pas sans la Commune de Moutier.

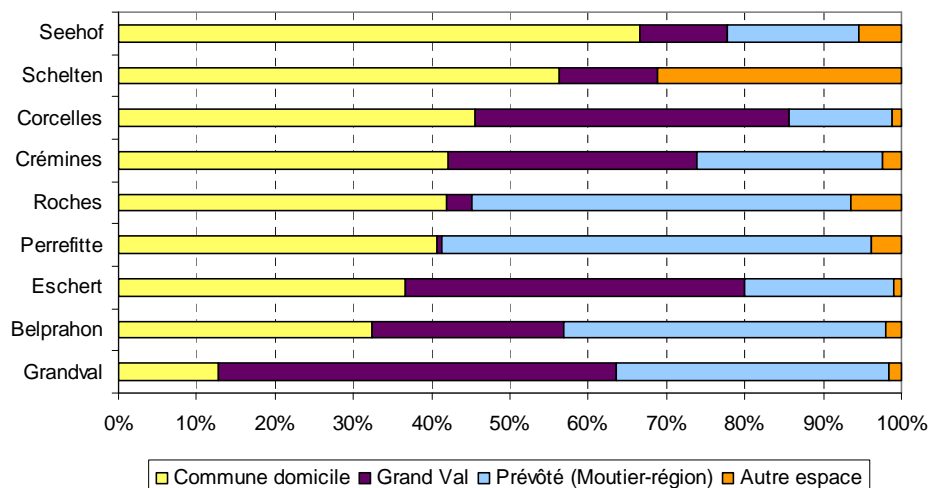
Quant à la **Commune de Schelten**, elle semble ouverte à tous les rapprochements... et souhaite même inclure d'autres communes au processus.

Figure 4-26
Besoin d'intégrer d'autres communes au projet de rapprochement



Sentiment d'appartenance géographique. La figure 4-27 présente le sentiment d'appartenance géographique de la population des neuf communes sous revue. Les répondants des communes de Seehof (66.7%), Schelten (56.3%), Corcelles (45.5%), Crémines (42.2%) et Roches (41.9%) se sentent appartenir avant tout à leur commune de domicile. Pour leur part, les répondants des communes d'Eschert (43.3%) et de Grandval (50.8%) se sentent avant tout appartenir au Grand Val. Enfin, les répondants des communes de Belprahon (41.2%) et de Perrefitte (54.8%) se sentent appartenir à la Prévôté (Moutier-région).

Figure 4-27
Appartenance géographique



4.3 Effets positifs et négatifs attendus suite à un rapprochement

Un rapprochement entre communes produit plusieurs effets²⁰. Ceux-ci peuvent être positifs ou négatifs. Leur importance (ou intensité) varie bien entendu d'un individu à l'autre. Les figures 4-28 à 4-36 reproduites à l'annexe 6.4 illustrent **l'intensité des différents effets attendus** suite à un rapprochement intercommunal pour chaque commune sous revue. Le premier item présenté dans chaque graphique est celui pour lequel le plus grand nombre de répondants attend un effet tout à fait ou plutôt positif en cas de rapprochement. Les items suivants sont classés de haut en bas suivant ce critère, dans l'ordre décroissant.

Impact positif d'un rapprochement. La lecture de ces figures révèle tout d'abord que les effets positifs attendus suite à un rapprochement sont assez similaires entre les communes de **Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte et Roches** :

- **Amélioration de la qualité des prestations communales** (plus de 60% d'attentes plutôt ou tout à fait positives dans les sept communes !);
- **Renforcement de la vie associative et des sociétés locales** (plus de 50% d'attentes plutôt ou tout à fait positives dans les sept communes !);
- **Développement de la commune** (plus de 50% d'attentes plutôt ou tout à fait positives dans les sept communes !);
- **Diminution du niveau des impôts et des taxes** (majorité relative d'attentes plutôt ou tout à fait positives dans les sept communes, avec une proportion importante de personnes attendant une neutralité à ce niveau-là).

Par ailleurs une majorité absolue des répondants des communes de Belprahon, Crémines, Eschert, Grandval et Perrefitte attendent également d'un rapprochement des retombées positives en termes de **renforcement du poids de la commune face à l'extérieur** et de **diminution du coût**

²⁰ Pour une justification théorique des items introduits dans le questionnaire, voir Soguel N. & Beutler T. (2006), *Citizens' Expectations and Fears Regarding Municipal Amalgamation: The Case of Two Swiss Municipalities*, Working Paper IDHEAP, 5/2006, Lausanne-Chavannes, 2006.

des prestations communales²¹. Une majorité absolue des répondants à Belprahon, Eschert, Grandval, Perrefitte et Roches et relative à Crémines attendent également des effets plutôt voire tout à fait positifs en cas de rapprochement au niveau du **service de proximité**. Pour ce même domaine, les répondants de la Commune de Corcelles attendent des effets plutôt, voire tout à fait négatifs.

Pour la **Commune de Schelten**, une majorité de répondants attendent des effets plutôt, voire tout à fait positifs uniquement au niveau du service de proximité (50.0%), de l'amélioration de la qualité des prestations communales (43.8%) et de la diminution du niveau des impôts et des taxes (37.5%, égalité avec des attentes neutres). Enfin, les répondants de la **Commune de Seehof** n'attendent aucun effet positif en cas de rapprochement !

Impact neutre ou négatif d'un rapprochement. Les attentes des répondants des communes de **Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval Perrefitte et Roches** sont mitigées quant aux éléments suivants :

- **Intérêt des citoyens pour la politique communale.** Les effets attendus d'un rapprochement sur l'intérêt des citoyens pour la politique communale sont plutôt, voire tout à fait positives à Belprahon, Corcelles, Crémines et Eschert et neutres à Grandval, Perrefitte et Roches ;
- **Identification des citoyens à leur commune.** En ce qui concerne l'identification des citoyens à leur commune, les attentes sont plutôt, voire tout à fait positives à Belprahon, neutres à Crémines, Eschert, Grandval et Roches et plutôt, voire tout à fait négatives à Corcelles et Perrefitte.

Pour la **Commune de Schelten**, les attentes sont neutres pour la vie associative et les sociétés locales alors qu'elles sont négatives pour les autres domaines (poids de la commune face à l'extérieur, coût des prestations communales, intérêt pour la politique communale, développement de la commune, identification des citoyens à leur commune). Enfin, les effets attendus par les répondants de la **Commune de Seehof** sont neutres pour la vie associative et les sociétés locales ainsi que pour la qualité des prestations communales (à égalité avec des attentes négatives). Ils sont négatifs dans tous

²¹ Les répondants de la Commune de Corcelles attendent également une diminution du coût des prestations communales à une majorité absolue mais un renforcement du poids de la commune face à l'extérieur à une majorité relative. Les répondants de la Commune de Roches sont plus mitigés puisqu'ils attendent certes des effets positifs sur ces deux domaines, mais à une majorité relative.

les autres domaines considérés (service de proximité, coût des prestations communales, développement de la commune, poids de la commune face à l'extérieur, intérêt pour la politique communale, niveau des impôts et des taxes, identification des citoyens à leur commune).

Points clés. Pour les communes de Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte et Roches, les attentes envers un rapprochement intercommunal se concentrent autour de **l'amélioration de la qualité des prestations communales, du développement de la commune, du renforcement de la vie associative et des sociétés locales...** et d'une diminution des impôts et des taxes (cf. coût des prestations). Les quelques craintes se situent pour leur part plutôt au niveau d'un affaiblissement de **l'identification des citoyens à leur commune**. Pour les **communes de Schelten et de Seehof**, les effets attendus presque exclusivement **neutres**, voire **négatifs** !

4.4 Analyse des facteurs explicatifs de l'attitude face à un rapprochement entre communes

Niveau de collaboration souhaité – variable dépendante. L'analyse qui suit mesure l'influence de certains éléments sur l'attitude des répondants face à un rapprochement accru entre les communes de la région de Moutier. Pour cette analyse, on utilise une variable reflétant le **niveau de collaboration souhaité par le répondant**. La variable prend la valeur (1) si le répondant ne souhaite pas de rapprochement, (2) s'il veut plutôt des collaborations ponctuelles, (3) s'il est favorable à des collaborations étendues et (4) s'il est partisan d'une fusion²². L'analyse cherche à expliquer quels sont les facteurs qui accroissent ou réduisent la probabilité qu'une personne ait répondu (1) ou (2) ou (3) ou encore (4). Le modèle montre ainsi quelles sont les différentes variables explicatives de la probabilité de souhaiter un rapprochement plus poussé, voire une fusion, entre les communes.

²² Etant donné que la variable à expliquer (le niveau de collaboration souhaité par le répondant) est une variable discrète, le modèle estimé est de type probabiliste. Techniquement, le modèle statistique estimé est un modèle probit ordonné.

Niveau de significativité. La colonne « significativité » des tableaux 4-2 à 4-4 indique le niveau de significativité de la variable²³. Lorsqu'une variable explicative influence significativement le niveau souhaité de collaboration, une, deux ou trois étoiles apparaissent en regard de la variable considérée. Plus le nombre d'étoiles est élevé, plus la significativité est grande. Si aucune étoile n'est mentionnée face à une variable, cela signifie que la variable n'est pas suffisamment significative pour être présentée. Du coup, la cellule correspondante est laissée vide. Si une variable recensée dans le questionnaire n'est pas mentionnée dans une catégorie, cela doit donc être interprété comme une absence de significativité. Ainsi, si par exemple la variable « sexe » n'apparaît pas, cela signifie simplement que l'attitude des femmes et des hommes n'est pas statistiquement différente par rapport au renforcement de la collaboration intercommunale.

Effet marginal. Pour chacune des communes, la colonne « effet marginal » indique l'influence d'un changement marginal de la valeur d'une variable sur la probabilité d'être favorable à la fusion²⁴.

Notes techniques. (1) La taille restreinte des communes participant au projet entraîne des problèmes statistiques de multicollinéarité. C'est pourquoi les analyses ci-dessous sont effectuées pour les communes sous revue dans leur ensemble. (2) Les analyses ont été effectuées en tenant compte des deux cas de figure proposés, c'est-à-dire un renforcement de la collaboration incluant la Commune de Moutier et un renforcement de la collaboration ne l'incluant pas.

²³ Techniquement, le niveau de significativité est équivalent à la notion statistique de probabilité d'erreur de type I. Une erreur de type I survient lorsque l'on rejette, sur la base de la procédure statistique appliquée aux données, l'hypothèse que l'on cherche à tester alors qu'en réalité celle-ci est vraie. Le niveau de significativité peut être interprété comme la probabilité de se tromper en affirmant que la variable considérée a véritablement une influence sur le niveau souhaité de collaboration. Plus le niveau de significativité est faible, plus l'existence d'un lien entre la variable explicative et la variable expliquée est probable. Les tableaux ne contiennent que les variables dont le niveau de significativité est inférieur à 10%. Un niveau de significativité inférieur à 1% est indiqué par (***) , un niveau inférieur à 5% par (**) et un niveau inférieur à 10% par (*). Une cellule laissée vide signifie que la variable n'est pas significative à un niveau de 10%.

²⁴ Par exemple, le fait que l'augmentation du niveau de qualité des prestations communales soit une attente forte au lieu d'une attente modérée augmente la probabilité qu'un répondant soit en faveur d'une fusion avec Moutier de 11.48 points de pourcent et qu'il soit en faveur d'une fusion avec les autres communes de la région de Moutier de 10.73 points de pourcent. Cela nous permet donc de dire que les personnes qui déclarent attendre un effet positif d'un rapprochement intercommunal sur le niveau de qualité des prestations communales sont plus favorables que les autres (c'est-à-dire que les personnes qui n'en attendent pas d'effets positifs) à une fusion.

Influence du degré de satisfaction relatif aux prestations communales.

Le tableau 4-2 ci-dessous présente les résultats obtenus pour un premier groupe de facteurs explicatifs, à savoir le degré de satisfaction relatif à la qualité et au prix des prestations communales ainsi qu'au fonctionnement des collaborations actuelles²⁵. Ce tableau montre que l'appréciation comparative du **fonctionnement des collaborations actuelles** ainsi que de la qualité des prestations fournies dans le domaine de la **construction et de l'urbanisme** influencent de manière très significative (***) l'attitude des répondants par rapport à un renforcement de la collaboration pouvant aller jusqu'à une fusion, Commune de Moutier incluse. Une appréciation négative de ces deux facteurs **influence de manière favorable l'attitude face à un rapprochement intercommunal**. La considération des **effets marginaux** montre par ailleurs que la dite influence est plus forte pour la qualité des prestations fournies dans le domaine de la construction et de l'urbanisme que pour l'appréciation du fonctionnement des collaborations actuelles. Aucun facteur présent dans le tableau ci-dessous n'influence de manière très significative (***) le fait d'être en faveur ou contre un rapprochement n'incluant pas la Commune de Moutier.

Tableau 4-2

Influence des différents effets attendus sur le niveau de collaboration souhaité

Satisfaction face aux collaborations et à la qualité des prestations	Effets sur la probabilité d'accepter une fusion avec Moutier		Effets sur la probabilité d'accepter une fusion avec les autres communes	
	Effet Marginal	Significativité	Effet Marginal	Significativité
Fonctionnement des collaborations actuelles	-0.07151	0.002***	-0.06768	0.021**
Espaces verts et routes			-0.06889	0.086*
Construction et urbanisme	-0.09985	0.007***		

Influence des effets attendus. Le tableau 4-3 ci-dessous présente les résultats obtenus pour un deuxième groupe de facteurs explicatifs, à savoir l'importance des effets positifs et négatifs attendus suite à un rapprochement intercommunal pouvant aller jusqu'à une fusion. Le tableau 4-3 montre que **deux effets attendus** ont une influence très significative (***), ceci aussi bien pour un renforcement de la collaboration incluant ou n'incluant pas Moutier :

- Qualité des prestations communales ;
- Coût des prestations communales.

²⁵ Soulignons que si les variables explicatives sont présentées dans plusieurs tableaux successifs pour des questions de simplicité, les résultats proviennent d'un seul modèle. Autrement dit, le modèle statistique estimé comprend l'ensemble des variables explicatives présentées dans les divers tableaux.

Tableau 4-3
Influence des différents effets attendus sur le niveau de collaboration souhaité

Effets attendus	Effets sur la probabilité d'accepter une fusion avec Moutier		Effets sur la probabilité d'accepter une fusion avec les autres communes	
	Effet Marginal	Significativité	Effet Marginal	Significativité
Qualité des prestations communales	+0.11480	0.000***	+0.10733	0.004***
Coût des prestations communales	+0.08873	0.002***	+0.17388	0.000***
Développement de la commune	+0.07011	0.041**		
Poids de la commune face à l'extérieur			+0.07946	0.014**

Ces deux effets attendus **influencent de manière favorable l'attitude face à un rapprochement intercommunal** dans les neuf communes sous revue. La considération des **effets marginaux** montre par ailleurs que les dites influences sont plus fortes pour la qualité des prestations communales que pour le coût des dites prestations.

Variables sociodémographiques. Le tableau 4-4 ci-dessous montre que, si l'on considère l'ensemble des communes sous revue, quatre variables sociodémographiques ont un degré de significativité élevé (***), ceci pour un rapprochement incluant la Commune de Moutier :

- Plus **l'âge du répondant est élevé**, plus grande est la propension à une attitude favorable à la collaboration intercommunale (la pente de la droite est cependant très faible) ;
- Plus une **personne se sent appartenir à une entité géographique « large » ou à une juridiction « centralisée »**, plus grande est la propension à une attitude favorable à un renforcement de la collaboration intercommunale ;
- Le fait d'être **marié-e** influence positivement l'attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale ;
- Le fait d'être **célibataire** influence positivement l'attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale.

Dans le cas d'un rapprochement avec les autres communes de la région de Moutier, deux variables sociodémographiques ont un degré de significativité élevé (***) :

- Le fait d'être **veuf-ve** influence négativement l'attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale ;
- Le fait d'être **membre d'une société locale** influence positivement l'attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale.

Tableau 4-4

Influence des variables sociodémographiques sur le niveau de collaboration souhaité

Variables sociodémographiques	Effets sur la probabilité d'accepter une fusion avec Moutier		Effets sur la probabilité d'accepter une fusion avec les autres communes	
	Effet Marginal	Significativité	Effet Marginal	Significativité
Age	+0.00006	0.001***		
Appartenance géographique	+0.15173	0.000***		
Veuf-ve			-0.33881	0.002***
Divorcé-e	+0.33086	0.057*		
Marié-e	+0.28200	0.001***		
Célibataire	+0.41485	0.003***		
Information sur les fusions de communes			+0.16316	0.034**
Propriétaire de son logement	-0.12729	0.045**	-0.13551	0.047**
Bourgeois de la commune de domicile	-0.24780	0.091*	-0.44594	0.015**
Bourgeois d'une autre commune	+0.38157	0.050**		
Membre d'une société locale			+0.21354	0.004***
Résidé dans autre commune de la région de Moutier	+0.10687	0.046**	+0.14680	0.018**

Points clés. Plus l'appréciation du **fonctionnement des collaborations actuelles** et de la qualité des prestations fournies dans le domaine de la **construction et de l'urbanisme** est négative, plus le répondant est favorable à un rapprochement intercommunal incluant l'ensemble des communes de la région de Moutier (Commune de Moutier incluse), ceci avec un degré de significativité élevé ! Les effets attendus sur la **qualité des prestations communales** et le **coût des prestations communales** influencent quant à eux de manière **favorable et statistiquement significative** l'attitude face à un rapprochement intercommunal, ceci aussi bien pour un rapprochement incluant la Commune de Moutier que pour un rapprochement entre les autres communes de la région de Moutier uniquement.

Au niveau des variables sociodémographiques, le fait d'être plus **âgé** (pente de la droite très faible!), de se **sentir appartenir à une entité géographique « large »**, d'être **marié** et d'être **célibataire** influence également de manière **favorable et statistiquement significative** l'attitude face à un rapprochement intercommunal, ceci pour un rapprochement incluant la Commune de Moutier. Pour un rapprochement avec les autres communes de la région de Moutier (sans Moutier), le fait d'être **veuf-ve** influence de manière négative et le fait d'être **membre d'une société locale** influence de manière positive l'attitude face à un rapprochement intercommunal, ceci de manière statistiquement significative.

5

Recommandation

Objectif. L'objectif du présent chapitre consiste à élaborer, à partir des éléments présentés aux chapitres précédents, une recommandation quant à l'opportunité d'entrer dans un processus de rapprochement des communes de Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Moutier, Perrefitte, Roches, Schelten et Seehof.

Portée de la recommandation. L'enquête auprès de la population des communes de la région de Moutier (sans la Commune de Moutier) permet d'indiquer aux autorités politiques des dites communes :

- **Principe d'un renforcement de la collaboration.** L'opportunité de mener plus avant une réflexion quant à un rapprochement intercommunal pouvant aller jusqu'à une fusion ;
- **Intensité de la collaboration.** Les formes de collaboration à considérer ;
- **Périmètre de la collaboration.** Le cercle des communes à intégrer dans le processus.

Pour ce faire, elle recense le degré d'ouverture de la population à l'idée d'un rapprochement intercommunal pouvant aller jusqu'à la fusion des communes sous revue. Elle évalue également si la dite population n'est pas *a priori* opposée à l'idée d'un rapprochement et avec quelles communes le dit rapprochement est possible.

Considérants. Les recommandations ci-dessous se fondent sur les considérants suivants :

- **1-Un renforcement de la collaboration est plébiscité** par les répondants de huit des neuf commune sous revue (seuls les répondants

de la Commune de Seehof ne souhaitent pas un tel renforcement). Les avis favorables vont de 64.7% pour Schelten à 87.6% pour Grandval ;

- **2-S'agissant de la forme que la dite collaboration** entre les neuf communes devrait prendre (collaborations ponctuelles, collaborations étendues, fusion), la fusion est l'option qui recueille le score le plus élevé (majorité relative ou absolue). D'autres formes de collaboration ne recueillent une majorité (relative ou absolue) que pour les communes de Schelten et Seehof... ainsi que les communes d'Eschert et de Crémines (uniquement en cas de rapprochement incluant Moutier) ;
- **3-Périmètre du projet.** L'image générale se dégageant des données relatives au périmètre du projet est celle d'une **volonté affirmée de collaboration entre l'ensemble des communes** sous revue (inclus Moutier), à l'exception de la **Commune de Seehof** (qui ne désire se rapprocher que de ses voisines directes (Corcelles et Crémines). De ce tableau général se dégagent **deux sous-ensembles** ayant des atomes crochus plus évidents: les communes du Grand Val d'une part et les communes de Perrefitte et de Roches d'autre part. Pour ces dernières, un rapprochement ne se conçoit pas sans la Commune de Moutier. Quant à la **Commune de Schelten**, elle semble ouverte à tous les rapprochements (mais uniquement sous la forme de collaborations étendues)... et souhaite même inclure d'autres communes au processus.

Points clés - Recommandation. Considérant les éléments ci-dessus, les recommandations émanant de l'enquête réalisée auprès de la population des communes de la région de Moutier (sans Moutier) peuvent s'énoncer comme suit :

- Effectuer une **enquête auprès de la population de la Commune de Moutier** afin de sonder sa volonté à se rapprocher ou non avec les autres communes de la région ;
- Suite à cette enquête et à ses résultats, entrer dans la **phase stratégique** (définition de la forme idéale du rapprochement et du périmètre définitif) ;
- Considérer dans cette phase stratégique **l'ensemble des formes de rapprochement** intercommunal. Aucune forme de rapprochement n'est à exclure *a priori* ;

- Réaliser cette phase stratégique avec **les neuf communes** ayant participé à l'étude préliminaire (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches) ainsi qu'avec la Commune de Moutier. Dans cette perspective, il importe d'accorder une attention particulière aux périmètres suivants : (1) Ensemble des neuf communes, (2) communes du Grand Val, (3) Perrefitte-Roches-Moutier. En effet il n'apparaît pas utile d'inclure d'autres communes. Quant au moindre empressement des deux communes germanophones, en particulier de la Commune de Seehof, il mérite à notre sens d'être confirmé en termes stratégiques.

A ce stade, **deux décisions doivent donc être prises avant d'entreprendre la phase suivante du processus de rapprochement :**

- Décider d'intégrer ou non la Commune de Moutier au projet et, le cas échéant, réaliser une enquête auprès de la population de cette commune²⁶ ;
- Décider d'inclure ou non les communes de Schelten et de Seehof du périmètre du projet²⁷.

Une fois ces deux points réglés, les **conditions nécessaires à entreprendre la prochaine étape de la réflexion seront pleinement réunies**. Cette étape stratégique doit déterminer la forme idéale pour un rapprochement, respectivement s'assurer que la fusion est bien –sous l'angle stratégique– la forme de rapprochement la plus indiquée par rapport aux autres formes possibles. Elle doit également déterminer quels devraient être les contours (périmètre, etc.) d'une (ou de plusieurs) nouvelle(s) commune(s) née(s) d'un rapprochement, respectivement d'une fusion des communes existantes.

²⁶ Pour rappel, un renforcement de la collaboration avec la Commune de Moutier est plébiscité à Roches (93.2%), Perrefitte (89.0%), Schelten (83.3%) et Grandval (73.6%), souhaité à une faible majorité relative à Crémines (47.7%), Corcelles (46.2%) et Eschert (43.1%) et non souhaité à Seehof (50.0%).

²⁷ Pour rappel, 52.6% des répondants de la Commune de Seehof sont contre un renforcement des collaborations intercommunales entre les communes de la région de Moutier, ce qui rend difficile la participation de cette commune à la suite du projet. 64.7% des répondants de la Commune de Schelten souhaitent un tel renforcement mais plusieurs points mettent en cause sa participation future au projet : (1) la volonté d'une majorité de ses répondants (60.0%) d'intégrer d'autres communes au projet, (2) son manque de continuité géographique avec les autres communes de la région de Moutier, (3) le refus actuel des communes de Belprahon, Perrefitte et Roches de se rapprocher avec elle.

6

Annexes

6.1 Protocole et structure du questionnaire

Objectif de la section. Cette section a pour objectif de présenter, pour le lecteur intéressé, les bases de l'enquête. La première partie détaille le protocole d'enquête et la seconde résume le contenu du questionnaire.

6.1.1 Protocole d'enquête

Protocole d'enquête. Le tableau 6-1 présente le protocole d'enquête. L'enquête s'adresse à tous les résidents âgés de plus de 18 ans inscrits au registre électoral de la commune concernée. L'enquête est exhaustive au sens où un questionnaire est envoyé à chaque membre de la population visée²⁸. Le questionnaire ne varie pas en fonction de la commune de résidence de la personne. Les questions sont fermées dans leur grande majorité. Le répondant doit choisir entre diverses réponses proposées. Le questionnaire comprend 27 questions organisées sur un support papier A3 recto-verso.

Administration du questionnaire. La confidentialité des réponses et l'anonymat de leur traitement sont garantis. Les questionnaires sont envoyés par poste, accompagnés d'une enveloppe réponse, ainsi que d'une lettre adressée nominativement et signée au nom du Conseil municipal/communal par le Maire et le Secrétaire. La perspective de participer à un tirage au sort pour un bon d'achat est destinée à accroître l'incitation à répondre. La lettre d'accompagnement indique à la population qu'elle aura connaissance des

²⁸ Notons que l'exhaustivité porte ici sur l'envoi à chaque personne et non sur le fait que chaque personne contactée réponde. Le taux de réponse est analysé au chapitre 3.

résultats de l'enquête par la presse régionale. Les questionnaires ont été envoyés à la population le 29 octobre 2007, avec un délai de réponse au 23 novembre 2007. Les questionnaires reçus après le 28 novembre n'ont pas été pris en compte.

Tableau 6-1
Protocole d'enquête à la population

Enquête auprès de la population	
Population visée	Population résidante en âge de voter selon le registre électoral
Type d'enquête	Exhaustive (envoi du questionnaire à l'ensemble de la population visée, par opposition à un procédé d'échantillonnage)
Similarité des questionnaires	Questionnaire identique pour chaque commune
Type de questions	Principalement fermées
Nombre de questions	27
Support du questionnaire	Feuille A3 recto/verso (équivalant à 4 feuillets A4)
Mode d'administration	Par courrier postal
Incitations à répondre	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre adressée nominativement et signée au nom du Conseil municipa/communal par le Maire et le Secrétaire; - Enveloppe-réponse préaffranchie adressée à l'Administration de la commune de résidence; - Participation à un tirage au sort pour deux bons d'achat de CHF 100.- chacun.
Modalité de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué de presse ; - Articles dans la presse régionale.
Confidentialité et anonymat dans le traitement	Garantis
Information annoncée sur les résultats	Dans la presse régionale
Date d'envoi	29 octobre 2007
Délai de renvoi	23 novembre 2007
Dernier délai pour les renvois tardifs	28 novembre 2007

6.1.2 Structure du questionnaire

Structure du questionnaire. Le questionnaire à la population est structuré en quatre parties. La **première partie** est destinée à faire entrer « en douceur » la personne interrogée dans la thématique. Cette partie comprend cinq questions. Après la question 1 renseignant sur la commune de domicile, les questions 2 à 5 sondent l'avis de la personne sur les prestations communales et les collaborations actuelles entre les communes.

La **deuxième partie** du questionnaire comprend trois questions, dont l'une est complétée par quatre questions subsidiaires. Il s'agit du « **cœur** » du **questionnaire**. Cette partie cherche à savoir si la personne est d'accord avec un renforcement de la collaboration intercommunale, ceci au travers de la question 6. En cas de réponse positive à cette question, les questions subsidiaires 6A, 6B et 6C s'intéressent à la forme de collaboration ainsi qu'aux communes qui devraient y prendre part. Pour le cas d'une réponse négative à la dite question, la question 6D s'intéresse à l'opinion de la personne quant au maintien, respectivement à la réduction du niveau de collaboration intercommunale. La question 7 traite de l'inclusion d'autres communes dans la réflexion. Quant à la question 8, elle cherche à identifier les attentes et les craintes de la personne par rapport à un éventuel rapprochement entre les neuf communes sous revue.

La **troisième partie** comprend 18 questions sociodémographiques. Elle est destinée à recueillir des informations permettant d'expliquer l'attitude face à un rapprochement et de tester la représentativité de l'échantillon des personnes ayant répondu à l'enquête. Pour ce faire, les informations suivantes sont utilisées : sexe, âge, état-civil et confession.

Enfin, la **quatrième partie** comprend une dernière question (question 27), ouverte celle-ci. Elle donne la possibilité à la personne interrogée de faire part de ses commentaires.

Points clés. L'enquête s'adresse à **tous les résidents** âgés de plus de 18 ans inscrits au registre électoral des communes concernées. Elle est donc « exhaustive », ceci contrairement à un sondage. Le « **cœur** » du **questionnaire** cherche à apprécier le degré d'ouverture de la personne par rapport à un **renforcement de la collaboration intercommunale**... et, le cas échéant, la **forme de collaboration privilégiée** (fusion, collaborations étendues, collaborations ponctuelles).

6.2 Appréciation de la qualité des prestations

Figure 4-2
Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Belprahon

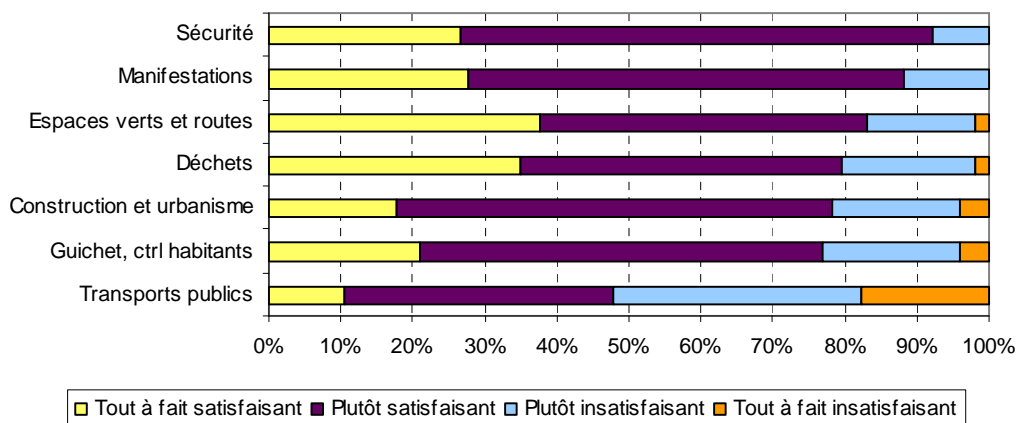


Figure 4-3
Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Corcelles

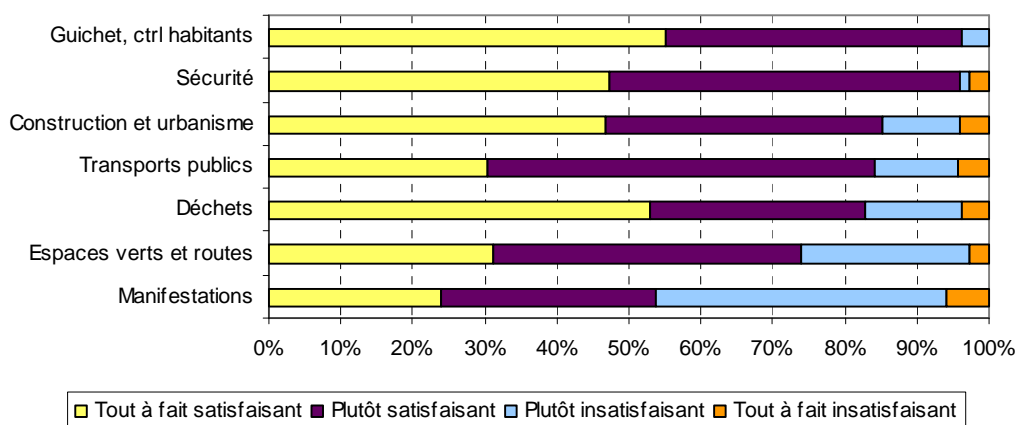


Figure 4-4
Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Crémines

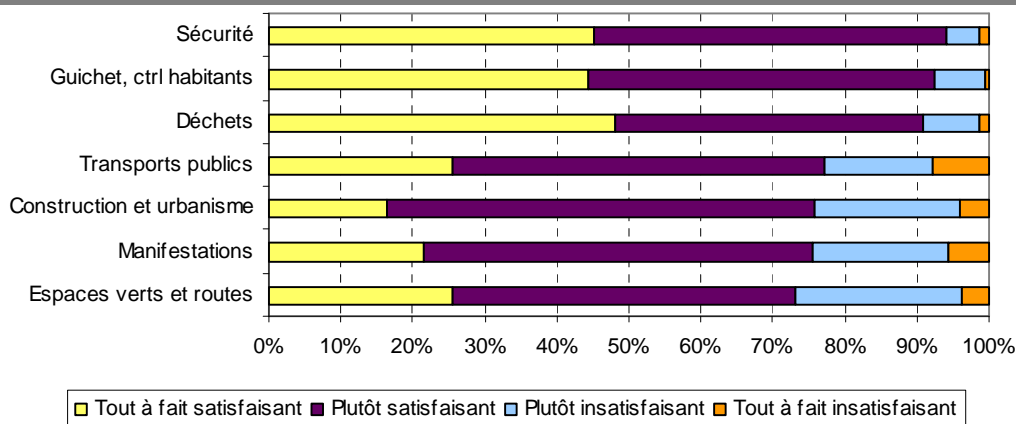


Figure 4-5
Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune d’Eschert

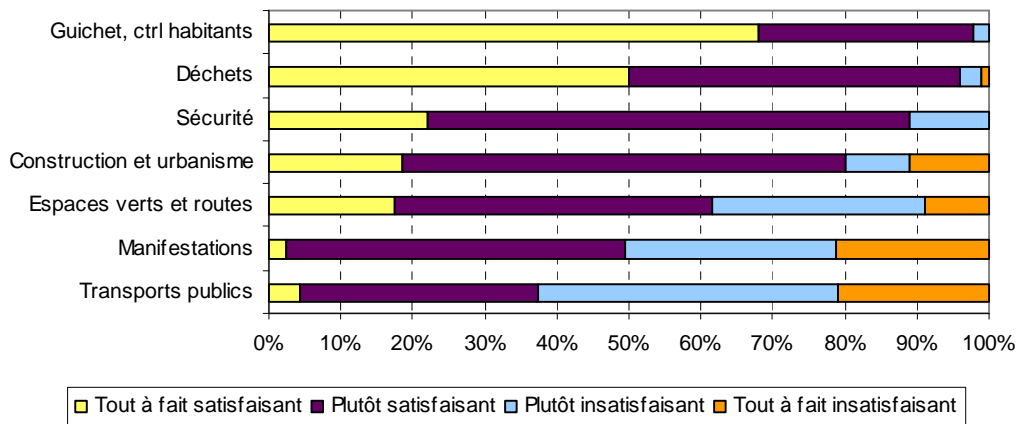


Figure 4-6
Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Grandval

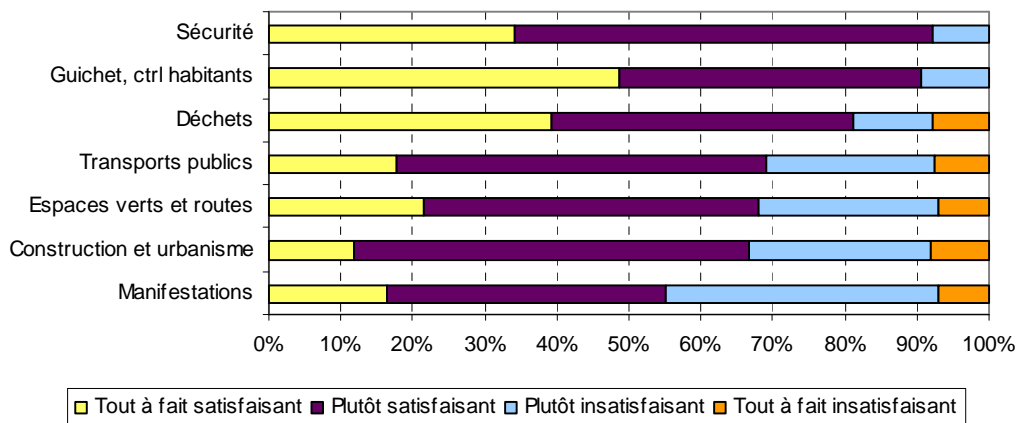


Figure 4-7
Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Perrefitte

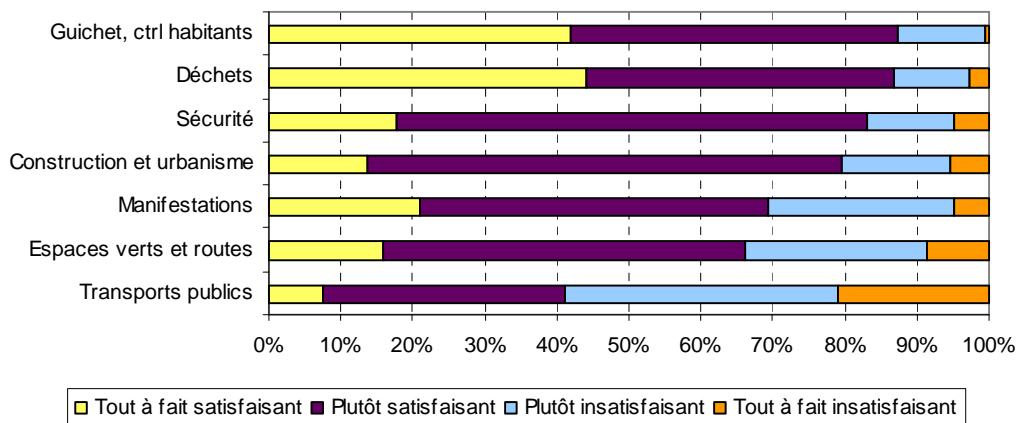


Figure 4-8
Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Roches

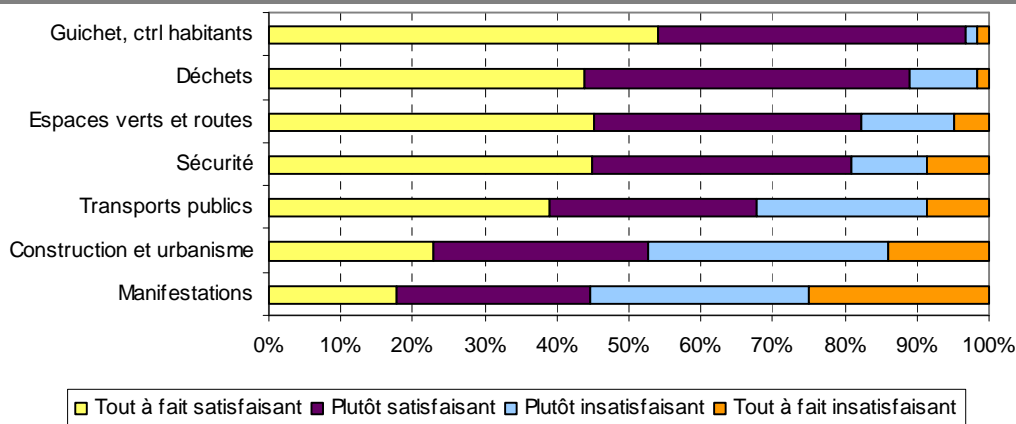


Figure 4-9
Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Schelten

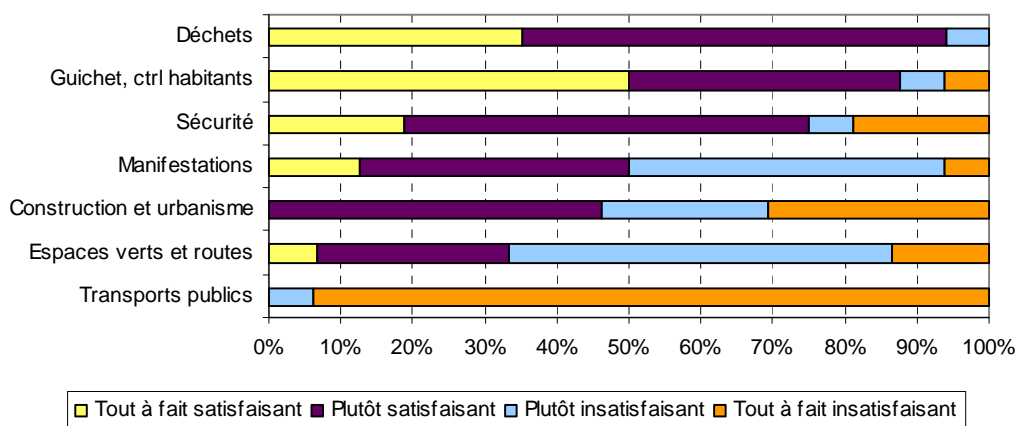
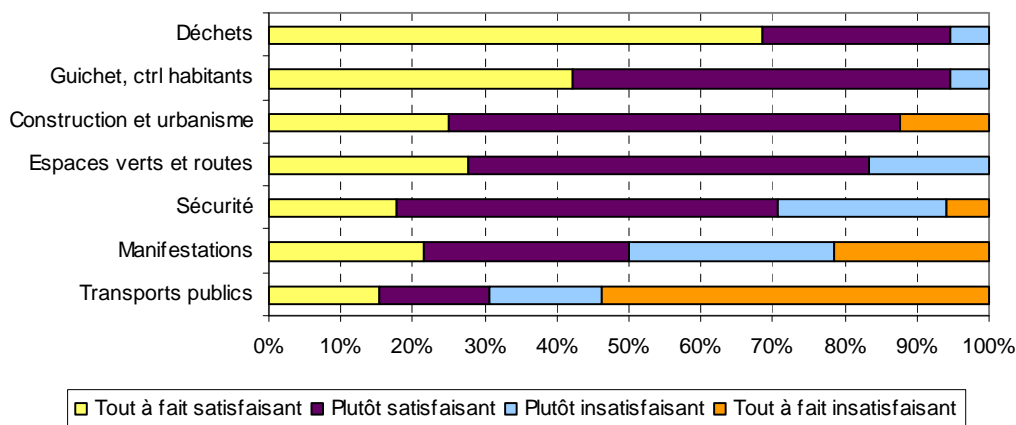


Figure 4-10
Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Seehof



6.3 Périmètre de la collaboration

Figure 4-17
Communes de la région de Moutier avec lesquelles se rapprocher en priorité – Commune de Belprahon

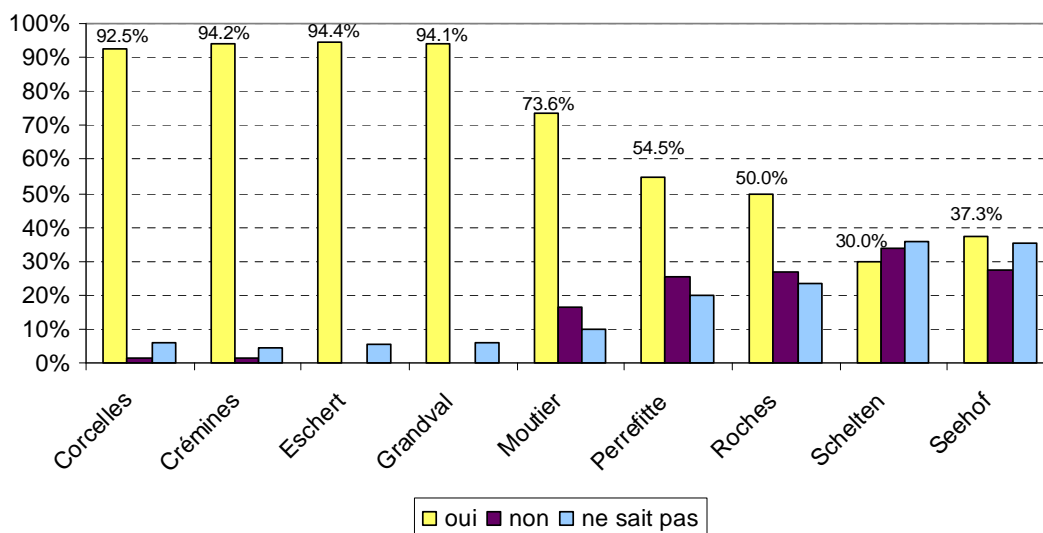


Figure 4-18
Communes de la région de Moutier avec lesquelles se rapprocher en priorité – Commune de Corcelles

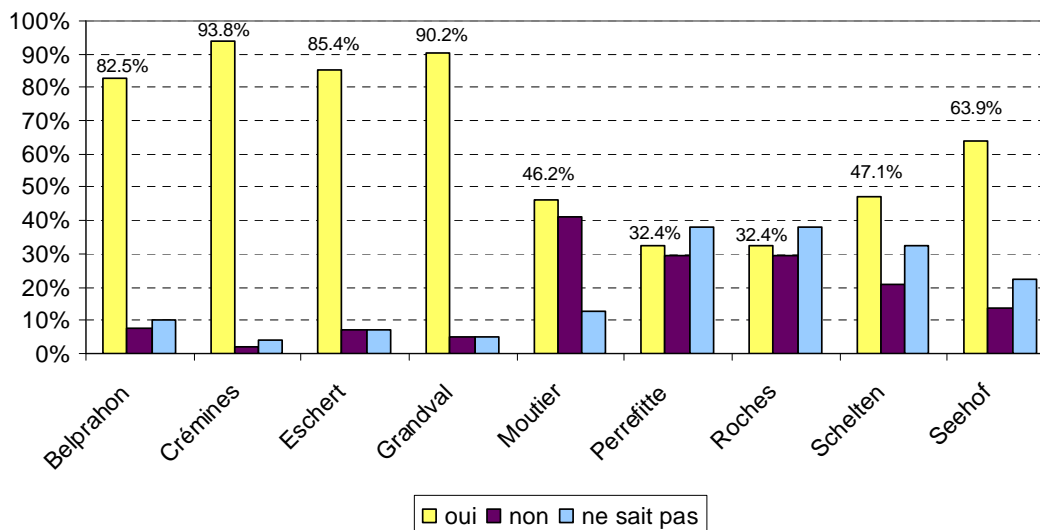


Figure 4-19

Communes de la région de Moutier avec lesquelles se rapprocher en priorité – Commune de Crémines

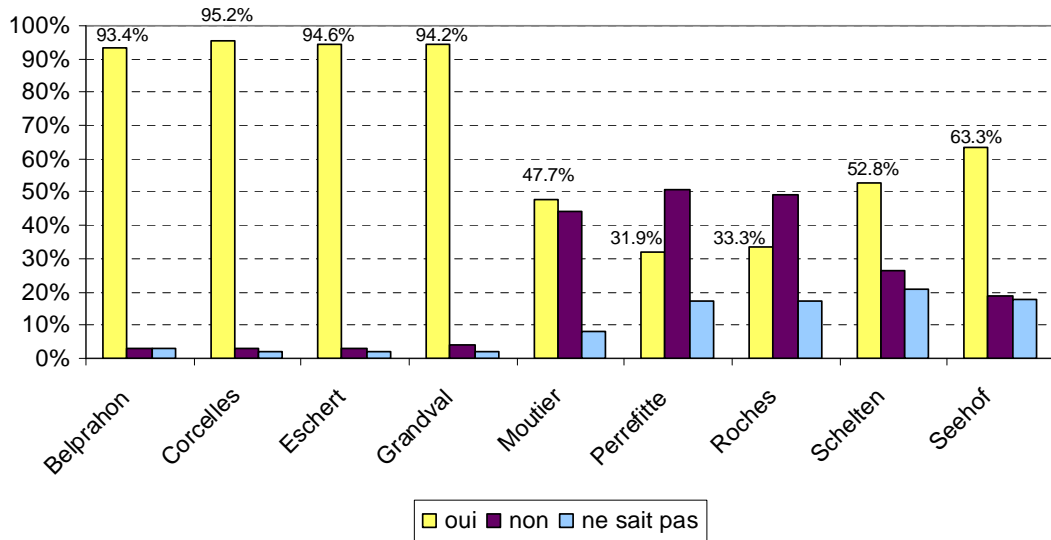


Figure 4-20

Communes de la région de Moutier avec lesquelles se rapprocher en priorité – Commune d'Eschert

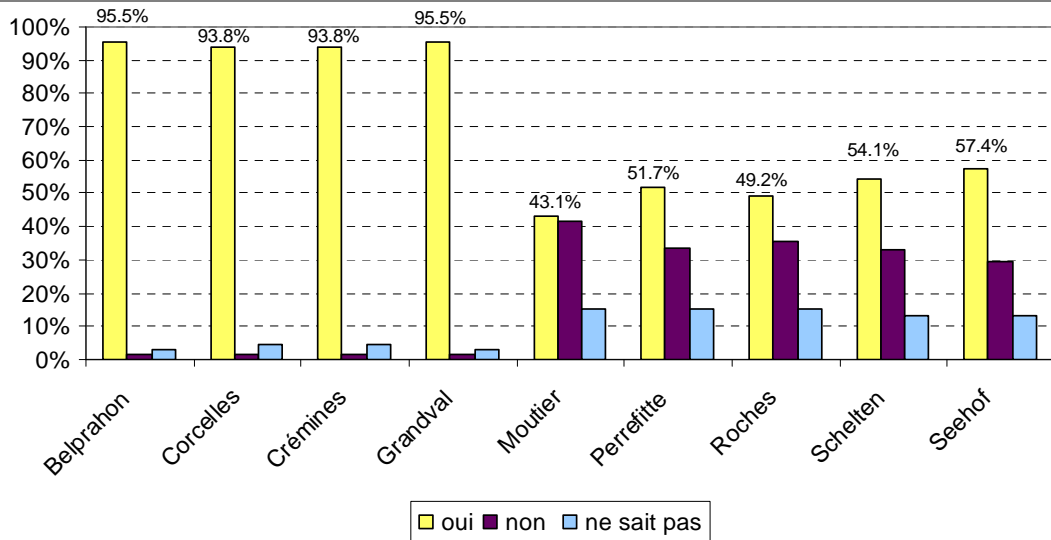


Figure 4-21
Communes de la région de Moutier avec lesquelles se rapprocher en priorité – Commune de Grandval

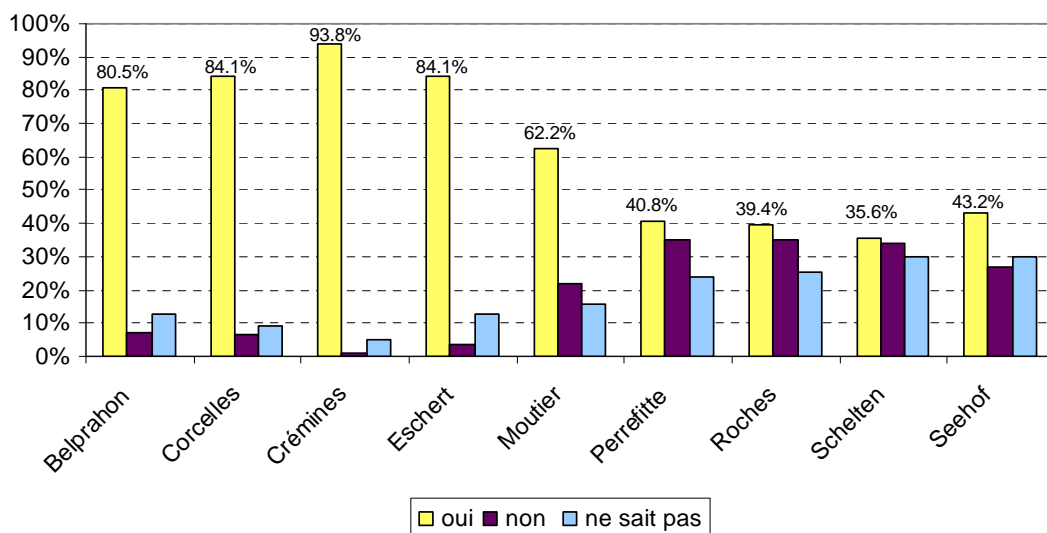


Figure 4-22
Communes de la région de Moutier avec lesquelles se rapprocher en priorité – Commune de Perrefitte

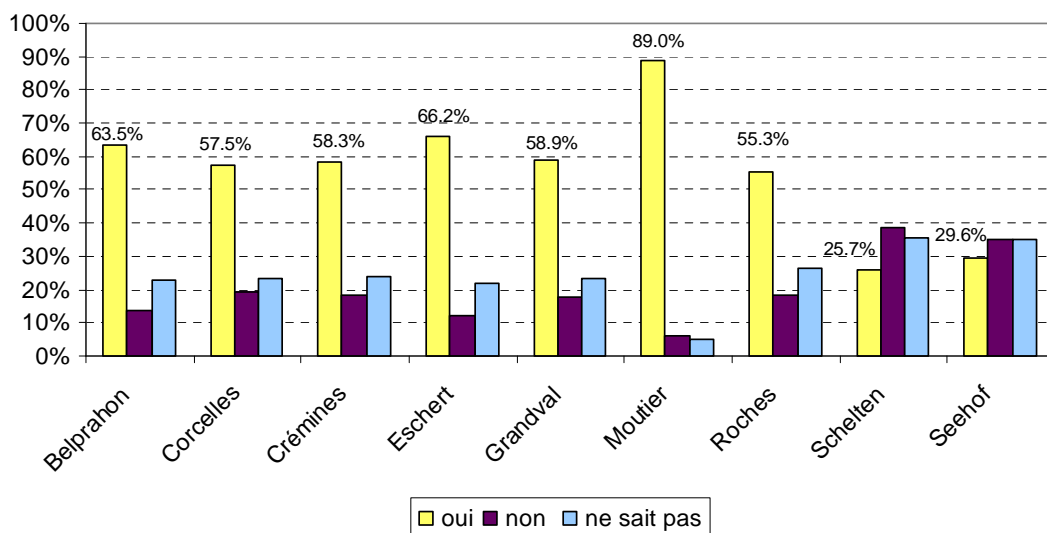


Figure 4-23
Communes de la région de Moutier avec lesquelles se rapprocher en priorité – Commune de Roches

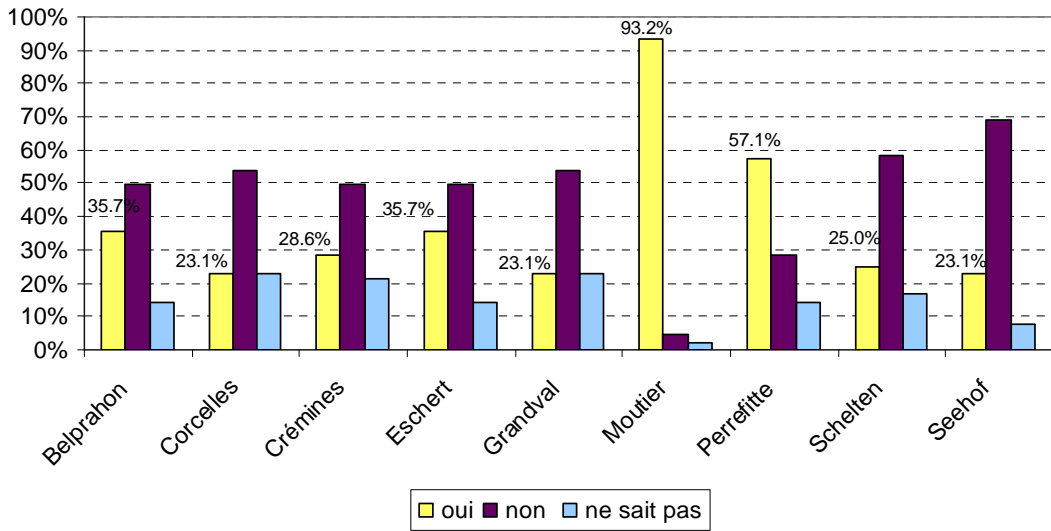


Figure 4-24
Communes de la région de Moutier avec lesquelles se rapprocher en priorité – Commune de Schelten

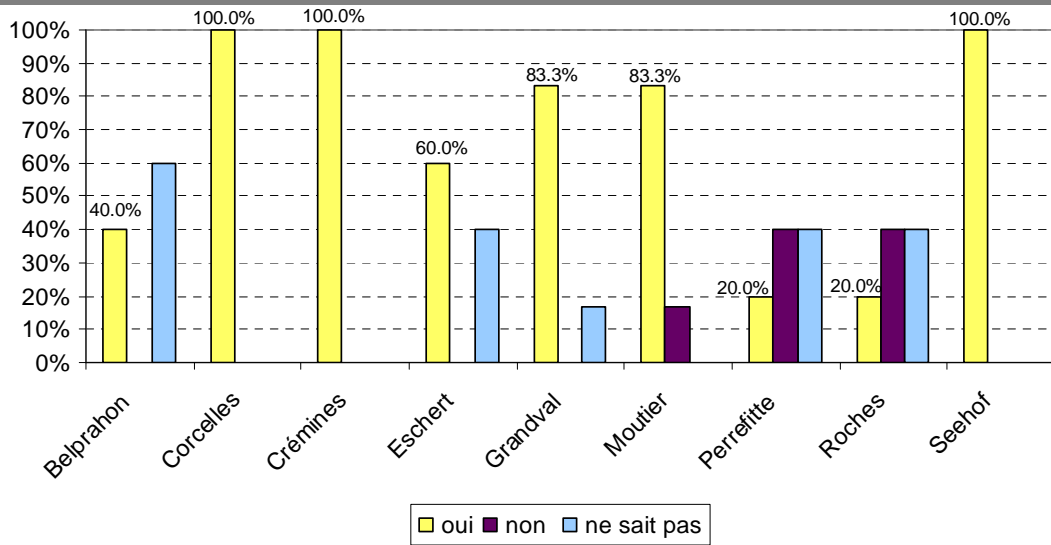
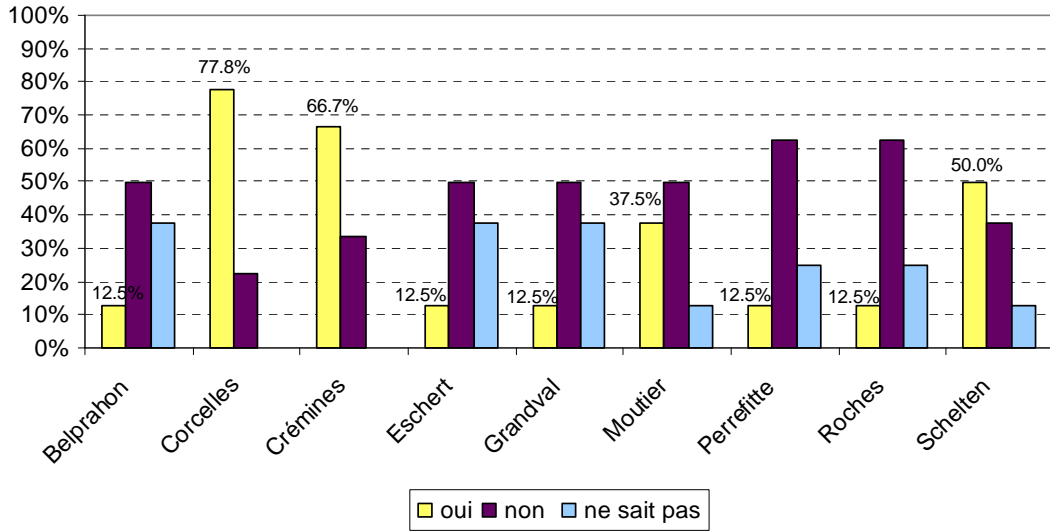


Figure 4-25
Communes de la région de Moutier avec lesquelles se rapprocher en priorité – Commune de Seehof



6.4 Effets attendus d'un rapprochement intercommunal

Figure 4-28
Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Belprahon

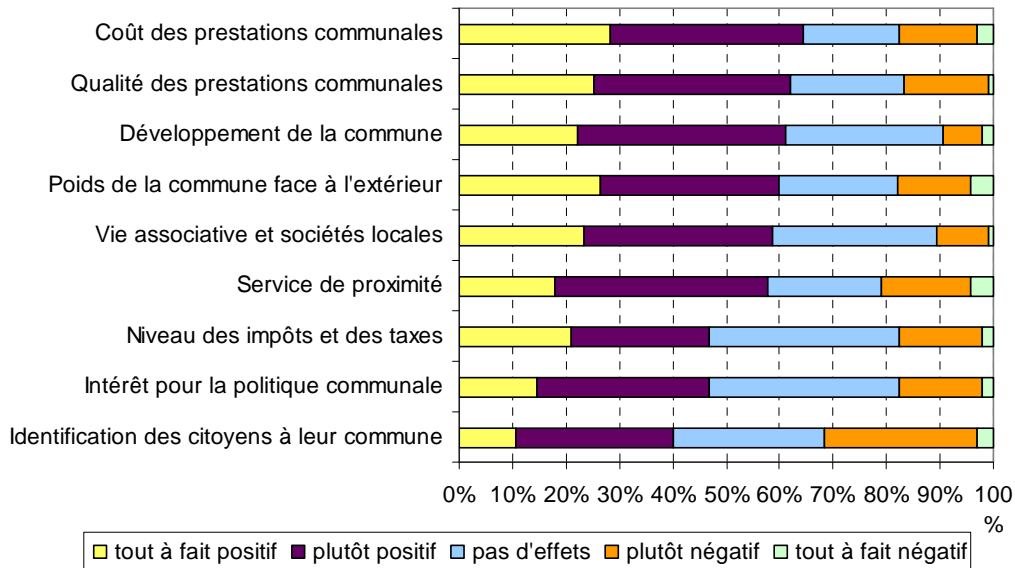


Figure 4-29
Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Corcelles

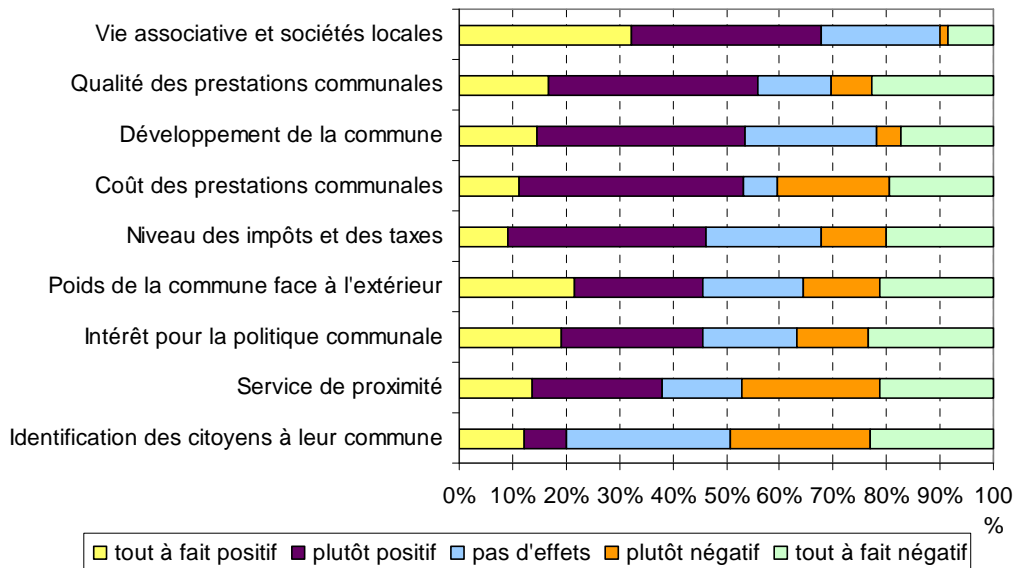


Figure 4-30
Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Crémines

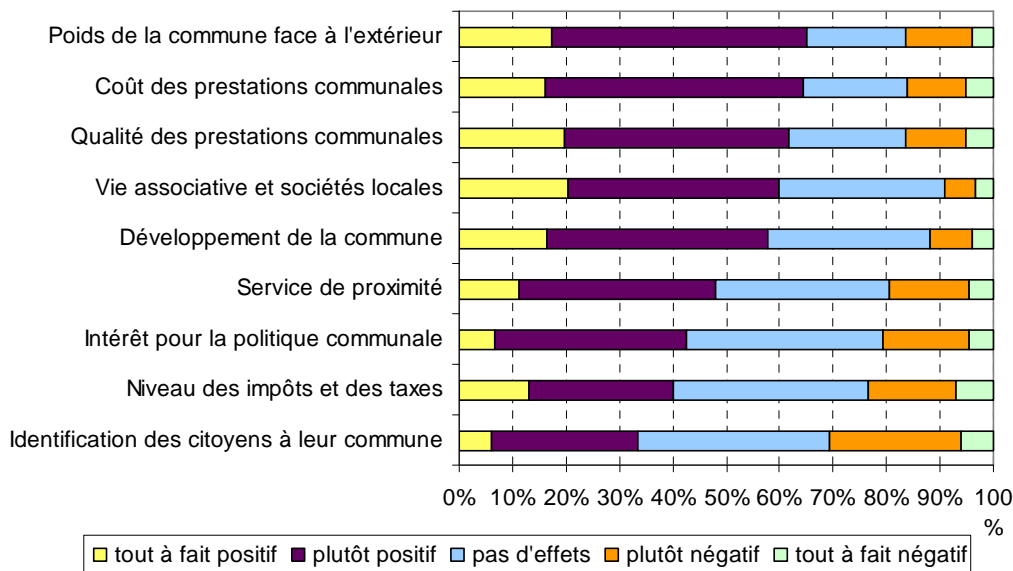


Figure 4-31
Effets attendus d'un rapprochement – Commune d'Eschert

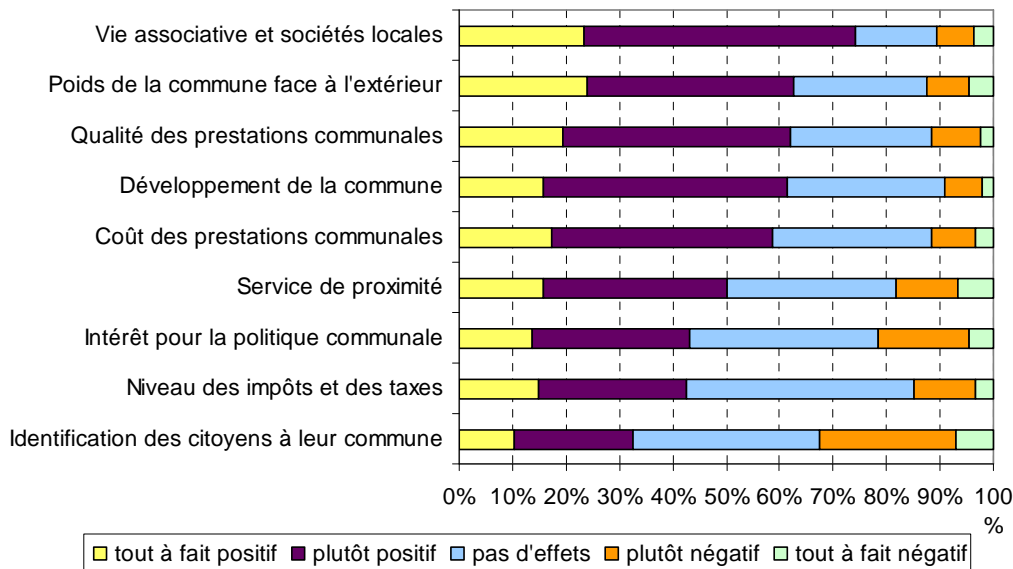


Figure 4-32
Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Grandval

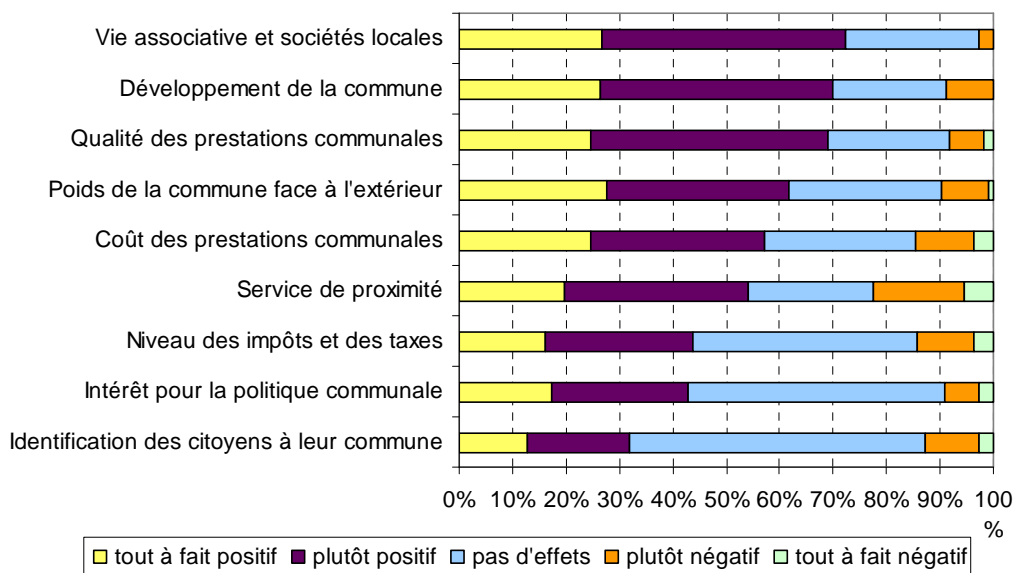


Figure 4-33
Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Perrefitte

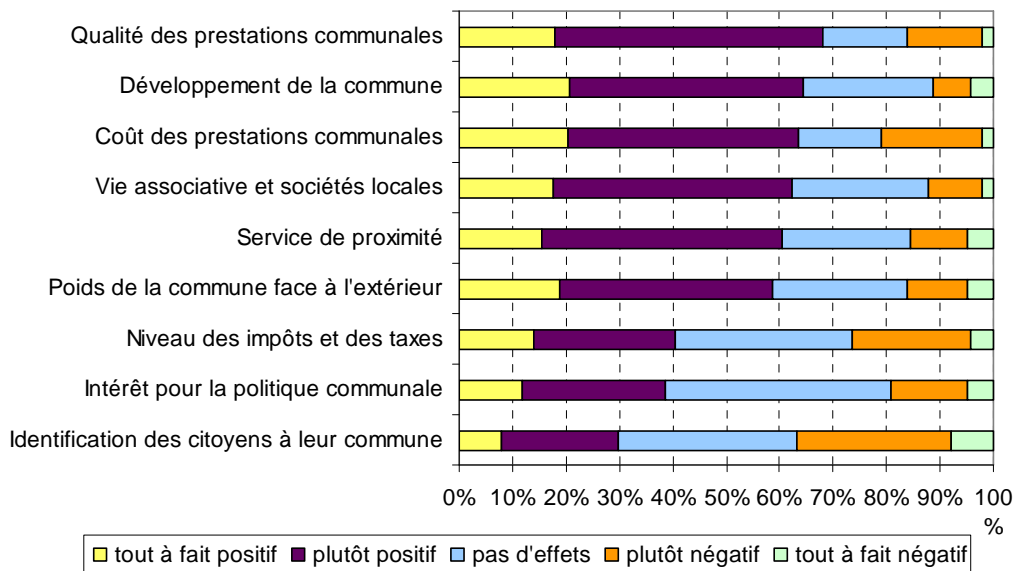


Figure 4-34
Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Roches

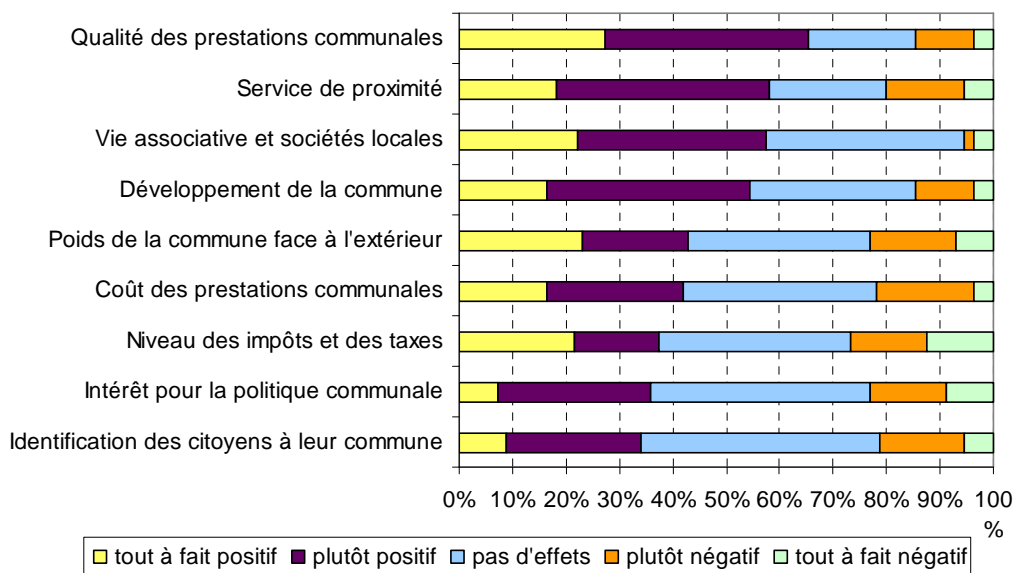


Figure 4-35
Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Schelten

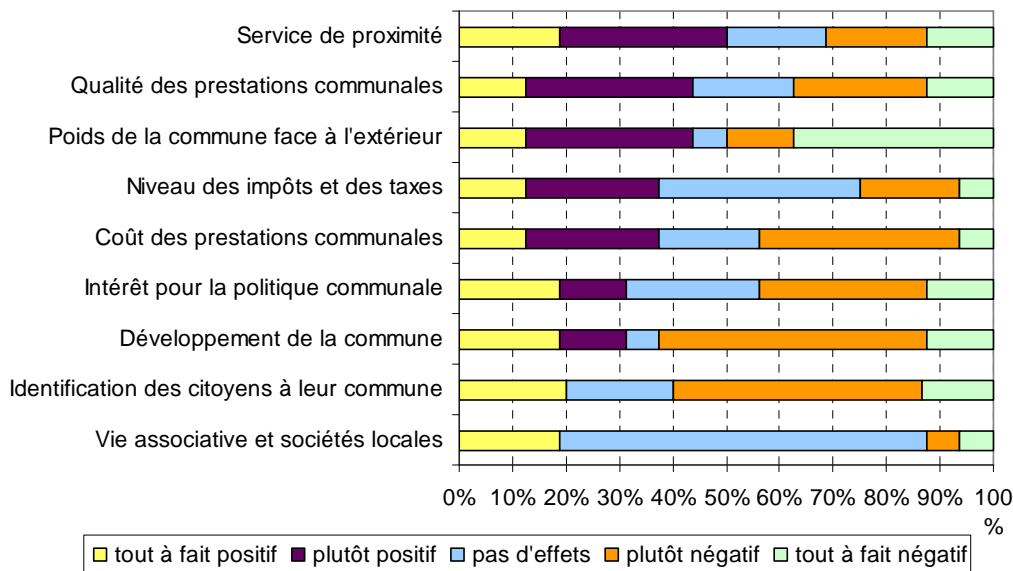
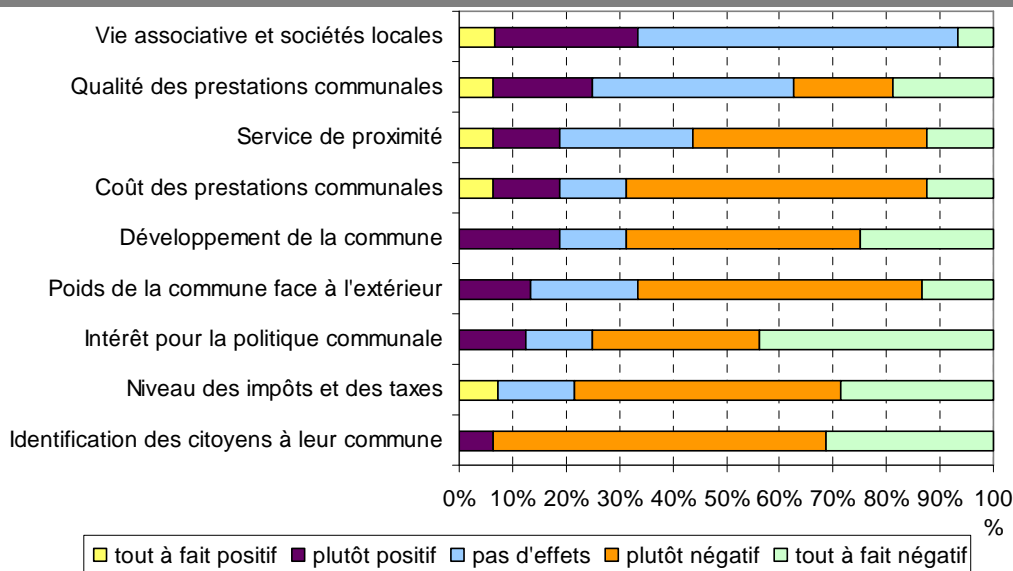


Figure 4-36
Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Seehof



6.5 Variables sociodémographiques – échantillons et populations

Objectif de la section. Cette section a pour objectif de décrire l'échantillon de répondants et la population de chaque commune.

Description statistique – autres variables sociodémographiques. Le tableau 6-2 décrit les personnes ayant répondu au travers de variables sociodémographiques autres que celles permettant d'évaluer la représentativité. Ces chiffres appellent les commentaires suivants.

Enfants. Près de 30% des répondants sont parents d'au moins un enfant âgé de moins de 18 ans. La proportion va de 22.5% à Grandval à 42.1% à Seehof.

Formation. Pour 51.6% des répondants, la dernière école fréquentée est une école professionnelle/apprentissage alors que 20.2% des répondants ont arrêté leur formation après l'école primaire et que 11.6% d'entre eux ont étudié dans une Haute école (HES, Université, etc.).

Tendance politique. 25.9% des répondants ont une tendance politique centriste. 23.0% des répondants se sentent plutôt de centre droit et 20.1% de centre gauche. A noter que les répondants des communes de Belprahon, Corcelles, Eschert, Roches et Seehof qui ne sont pas centristes sont majoritairement de droite alors qu'à Crémines, Grandval et Schelten, ils sont majoritairement de gauche. La tendance gauche-droite est pour sa part équilibrée dans la Commune de Perrefitte.

Mobilité. Un cinquième des répondants résident dans leur commune de domicile depuis moins de 10 ans, 22.3% depuis 10 à 20 ans, 20.5% depuis 20 à 30 ans et 37.1% depuis plus de 30 ans. Des différences relativement importantes existent entre les communes.

Tableau 6-2
Description des échantillons pour différentes variables sociétales

Variable	Belprahon	Corcelles	Crémines	Eschert	Grandval	Perrefitte	Roches	Schelten	Seehof	Total
Enfants âgés de moins de 18 ans	N = 102	N = 73	N = 160	N = 91	N = 120	N = 149	N = 63	N = 17	N = 19	N = 794
Oui	28.4%	37.0%	31.9%	31.9%	22.5%	25.5%	31.7%	41.2%	42.1%	29.7%
Niveau de formation	N = 97	N = 78	N = 158	N = 93	N = 117	N = 155	N = 64	N = 15	N = 17	N = 794
Ecole primaire	11.3%	17.9%	18.4%	22.6%	17.1%	25.2%	28.1%	33.3%	17.6%	20.2%
Secondaire / collège	6.2%	1.3%	6.3%	3.2%	6.8%	5.2%	7.8%	0.0%	0.0%	5.2%
Ecole professionnelle / apprentissage	53.6%	57.7%	46.8%	52.7%	57.3%	49.7%	40.6%	46.7%	76.5%	51.6%
Gymnase / école de commerce	6.2%	3.8%	7.0%	4.3%	9.4%	5.2%	4.7%	13.3%	0.0%	6.0%
Technicum / ESCEA / école normale	5.2%	7.7%	5.1%	4.3%	6.0%	6.5%	4.7%	0.0%	0.0%	5.4%
Haute école (HES, université, etc.)	17.5%	11.5%	16.5%	12.9%	3.4%	8.4%	14.1%	6.7%	5.9%	11.6%
Tendance politique	N = 86	N = 56	N = 133	N = 80	N = 92	N = 128	N = 49	N = 13	N = 15	N = 652
Gauche	16.3%	19.6%	22.6%	17.5%	17.4%	15.6%	6.1%	15.4%	0.0%	16.9%
Centre gauche	22.1%	14.3%	20.3%	15.0%	29.3%	20.3%	20.4%	7.7%	6.7%	20.1%
Centre	19.8%	23.2%	21.8%	31.3%	19.6%	28.9%	38.8%	61.5%	20.0%	25.9%
Centre droite	27.9%	32.1%	21.1%	25.0%	22.8%	21.1%	10.2%	7.7%	40.0%	23.0%
Droite	14.0%	10.7%	14.3%	11.3%	10.9%	14.1%	24.5%	7.7%	33.3%	14.1%
Nombre d'année de résidence dans la commune actuelle	N = 102	N = 70	N = 154	N = 90	N = 118	N = 151	N = 59	N = 16	N = 19	N = 779
Moins de 10 ans	23.5%	18.6%	18.2%	24.4%	18.6%	23.2%	13.6%	6.3%	15.8%	20.0%
Entre 10 et 20 ans	23.5%	25.7%	20.8%	11.1%	30.5%	23.2%	15.3%	31.3%	26.3%	22.3%
Entre 20 et 30 ans	25.5%	22.9%	17.5%	22.2%	19.5%	19.2%	23.7%	6.3%	21.1%	20.5%
Plus de 30 ans	27.5%	32.9%	43.5%	42.2%	31.4%	34.4%	47.5%	56.3%	36.8%	37.1%
A déjà habité dans une autre commune de la région de Moutier	N = 102	N = 81	N = 161	N = 94	N = 118	N = 152	N = 65	N = 16	N = 19	N = 808
Oui	74.5%	63.0%	54.0%	57.4%	52.5%	54.6%	27.7%	6.3%	15.8%	53.8%

Tableau 6-2
Description des échantillons pour différentes variables sociétales (suite)

Variable	Belprahon	Corcelles	Crémines	Eschert	Grandval	Perrefitte	Roches	Schelten	Seehof	Total
Scolarité obligatoire dans la commune de résidence	N = 92	N = 65	N = 147	N = 82	N = 101	N = 147	N = 62	N = 17	N = 18	N = 731
Oui	19.6%	38.5%	38.8%	40.2%	36.6%	32.0%	32.3%	47.1%	44.4%	34.6%
Scolarité obligatoire dans une autre commune de la région de Moutier	N = 88	N = 66	N = 135	N = 67	N = 110	N = 129	N = 51	N = 12	N = 15	N = 673
Oui	43.2%	63.6%	52.6%	43.3%	52.7%	39.5%	27.5%	8.3%	6.7%	45.3%
Membre d'une société locale dans la commune de résidence	N = 98	N = 67	N = 152	N = 90	N = 114	N = 149	N = 58	N = 15	N = 17	N = 760
Oui	46.9%	13.4%	32.2%	30.0%	21.9%	28.2%	22.4%	26.7%	0.0%	28.3%
Membre d'une société locale d'une autre commune de la région de Moutier	N = 86	N = 69	N = 137	N = 73	N = 108	N = 132	N = 53	N = 14	N = 15	N = 687
Oui	52.3%	49.3%	30.7%	41.1%	27.8%	29.5%	39.6%	7.1%	13.3%	35.5%
Membre élu ou désigné des autorités locales	N = 103	N = 76	N = 159	N = 92	N = 119	N = 156	N = 64	N = 17	N = 19	N = 805
Oui	30.1%	26.3%	30.2%	32.6%	24.4%	24.4%	37.5%	58.8%	47.4%	29.7%
Prêt à accepter une charge dans autorités locales	N = 102	N = 76	N = 161	N = 93	N = 117	N = 153	N = 60	N = 15	N = 19	N = 796
Oui	22.5%	23.7%	21.7%	21.5%	17.9%	13.1%	21.7%	33.3%	26.3%	20.1%
Originaire de la commune de résidence	N = 100	N = 78	N = 157	N = 92	N = 116	N = 148	N = 62	N = 17	N = 19	N = 789
Oui	4.0%	5.1%	8.9%	6.5%	10.3%	8.1%	8.1%	11.8%	21.1%	8.0%
Originaire d'une autre commune de la région de Moutier	N = 95	N = 77	N = 144	N = 87	N = 105	N = 141	N = 54	N = 14	N = 17	N = 734
Oui	12.6%	5.2%	7.6%	9.2%	1.9%	7.1%	5.6%	0.0%	0.0%	6.8%
Bourgeois de la commune de résidence	N = 99	N = 79	N = 155	N = 91	N = 115	N = 152	N = 63	N = 17	N = 19	N = 790
Oui	1.0%	5.1%	7.7%	6.6%	9.6%	5.9%	6.3%	0.0%	15.8%	6.3%
Bourgeois d'une autre commune de la région de Moutier	N = 98	N = 76	N = 146	N = 84	N = 109	N = 141	N = 54	N = 15	N = 17	N = 740
Oui	3.1%	1.3%	4.1%	4.8%	0.9%	4.3%	1.9%	0.0%	0.0%	3.0%
Propriétaire de son logement	N = 102	N = 78	N = 160	N = 95	N = 120	N = 156	N = 65	N = 17	N = 19	N = 812
Oui	75.5%	75.6%	65.0%	73.7%	62.5%	71.8%	66.2%	52.9%	57.9%	69.0%

Intégration dans la région. Le pourcentage de répondants ayant déjà habité dans une autre commune de la région de Moutier est assez élevé (53.8%). Des différences importantes existent entre les communes puisque ce pourcentage va de 6.3% à Schelten à 74.5% à Belprahon ! Le pourcentage de répondants ayant suivi tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans leur commune de résidence actuelle est en moyenne de 34.6% avec un minimum de 19.6% à Belprahon et un maximum de 47.1% à Schelten. 45.3% des répondants ont suivi tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans une autre commune de la région de Moutier. Ce pourcentage est faible dans les communes de Seehof (6.7%) et Schelten (8.3%) alors qu'il est plus élevé dans les autres communes (entre 27.5% à Roches et 63.6% à Corcelles). En moyenne, 28.3% des répondants sont membres d'une société locale de leur commune de résidence. Encore une fois, de grandes différences existent entre les communes puisque ce pourcentage va de 0.0% (!) à Seehof à 46.9% à Belprahon. Le pourcentage de répondants membres d'une société locale d'une autre commune de la région de Moutier se monte à 35.5%. Il varie entre 7.1% (Schelten) et 52.3% (Belprahon). Le pourcentage des répondants faisant partie des autorités locales est élevé. Il va de 24.4% (Grandval et Perrefitte) à 58.8% (Schelten). A noter qu'environ un cinquième des répondants seraient prêts à accepter une charge dans les autorités locales. En moyenne, 8.0% des répondants des neuf communes sous revue sont originaires de leur commune de résidence alors que 6.8% d'entre eux sont originaires d'une autre commune de la région de Moutier. 6.3% des répondants sont bourgeois de leur commune de résidence alors que 3.0% d'entre eux sont bourgeois d'une autre commune de la région de Moutier. Enfin, le pourcentage de répondants propriétaires de leur logement est élevé dans les communes sous revue puisqu'il va de 52.9% (Schelten) à 75.6% (Corcelles).

Points clés. Les chiffres ci-dessus montrent **certaines différences entre la structure sociodémographique des communes de la région de Moutier.** Ce relatif manque d'homogénéité peut s'expliquer par la taille variable des communes (entre 51 habitants à Schelten et 547 à Crémines), leur situation géographique (éloignement plus ou moins important par rapport à Moutier) et la barrière linguistique entre les communes francophones et germanophones.